



**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**  
**PRÉSIDENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**  
**RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE**

**FEUILLE DE ROUTE POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE  
L'ILLETTRISME EN NOUVELLE-AQUITAINE**

**2020-2022**

# Sommaire

<b>1 CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
1.1Contexte de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.....	5
1.2La situation de l'illettrisme en Nouvelle-Aquitaine : éléments de diagnostic.....	10
1.3Une feuille de route qui s'articule avec les autres priorités régionales.....	16
<b>2 AXES ET OBJECTIFS.....</b>	<b>19</b>
Synthèse et architecture de la feuille de route.....	20
Axe 1 -Sensibiliser, informer et outiller les acteurs au contact des publics fragiles pour mieux repérer et accompagner les personnes en situation d'illettrisme.....	21
Axe 2 - Faciliter l'entrée en formation des personnes en situation d'illettrisme.....	23
Axe 3 - Prévenir les ruptures de parcours et accompagner les personnes fragiles sur les compétences de base	26
Axe 4 - S'appuyer sur le numérique, les actions culturelles, sportives, sociales et citoyennes.....	29
Axe 5 - Mieux prévenir et prendre en compte les situations d'illettrisme dans les territoires ruraux et les territoires couverts par la politique de la ville.....	31
Axe 6 - Mieux prendre en compte les besoins des jeunes et renforcer leurs compétences de base.....	34
<b>3 LES ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES.....</b>	<b>36</b>
<b>4 INSTANCES ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>38</b>
4.1Les instances de gouvernance de la feuille de route.....	39
4.2Le suivi et l'évaluation.....	41
4.3Des outils à disposition des acteurs de terrain.....	42
<b>5 ANNEXES.....</b>	<b>46</b>
5.1Glossaire.....	47
5.2Définitions.....	48
5.3La méthode d'élaboration de la feuille de route.....	50
5.4Le tableau de suivi de la feuille de route.....	51

## ÉDITO

Parce qu'il est possible d'agir très tôt pour offrir à chaque enfant une pleine maîtrise des compétences de base, parce que les personnes confrontées à l'illettrisme ont des motivations, des situations sociales et professionnelles, des âges, des projets très différents, la prévention et la lutte contre l'illettrisme font appel à la mobilisation de ressources diverses : éducatives, sociales, professionnelles, culturelles.

Face à l'illettrisme, seule une action collective permet de créer les conditions indispensables pour mieux identifier les personnes confrontées à cette situation, leur redonner une plus grande confiance dans leurs capacités et leur offrir des solutions adaptées à chaque contexte.

L'État et les autorités académiques en Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional, les partenaires sociaux ont donc décidé de se réunir et d'associer leurs compétences respectives pour faire cause commune contre l'illettrisme. En prenant appui sur des constats partagés, sur la réalité telle qu'elle est exprimée par ceux qui agissent au quotidien sur les territoires, en se donnant des priorités et en se référant à une feuille de route commune, l'État, la Région et les partenaires sociaux réaffirment leur volonté d'agir ensemble et de prendre une série d'engagements pour que l'illettrisme poursuive son recul.

Le plan d'investissement dans les compétences porté par le Gouvernement, dont l'une des priorités vise le développement des savoirs de base constitue une opportunité unique en ce qu'il offre des solutions aux personnes fragilisées par les transformations rapides dans notre société. L'ampleur des moyens financiers qui sont mobilisés sur cinq ans et qui s'additionnent à ceux déjà mobilisés par la Région, nous engage au respect de deux exigences dans la mise en œuvre de la présente feuille de route : veiller à ce que les actions soutenues profitent bien aux personnes confrontées à l'illettrisme et proposer des solutions de qualité qui redonnent à chacun le pouvoir de choisir son avenir.

# **1 Contexte**

# 1.1 Contexte de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

## 1.1.1 Illettrisme : savoir de quoi on parle <sup>1</sup>

### *Une définition partagée*

Le Cadre de référence<sup>2</sup> de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) présente les principes directeurs de la lutte contre l'illettrisme.

« **L'illettrisme** qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. »

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base telles que la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire, et en mettant en place une stratégie de contournement de ces difficultés. Certaines d'entre elles ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de perte d'autonomie est permanent. Pour les personnes qui se trouvent dans des situations d'exclusion, l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs.

### **À retenir**

On parle de **lutte contre l'illettrisme** pour un adulte qui a été scolarisé en France/en français : il s'agit de réapprendre, de renouer avec les formations de base lire, écrire, compter

En France, 2.500.000 personnes sont concernées par l'illettrisme soit 7 % des personnes âgées de 18 à 65 ans (enquête INSEE-ANLCI, Information et vie quotidienne 2011-2012)

On parle d'**alphabétisation** pour un adulte qui n'a jamais été scolarisé : il s'agit d'apprendre

On parle de l'apprentissage du **Français langue seconde** pour un nouvel arrivant en France : il s'agit d'un besoin d'apprentissage linguistique

Ne sont pas considérés comme étant en situation d'illettrisme les adultes n'ayant jamais été scolarisés, ni les étrangers arrivés en France sans parler le français.

## 1.1.2 De nombreuses notions associées à la lutte contre l'illettrisme

De nombreuses notions sont associées à la problématique élargie de l'illettrisme : le recours à telle ou telle notion diffère selon le public ciblé et les institutions qui l'emploient. Mais la maîtrise de l'écrit apparaît toujours comme une compétence fondamentale préalable à l'acquisition d'autres compétences.

### *Les compétences de base*

---

1 Ce chapitre a été réalisé à partir des n°42 (mars 2012) et 68 (novembre 2016) de Convergences, publication du CARIF-OREF Poitou-Charentes, et de données communiquées par l'ANLCI.

2 Cadre national de référence, 2003, ANLCI

Les compétences de base correspondent au socle fonctionnel qui regroupe les savoirs de base – lire, écrire, compter, s’orienter...- qui sont nécessaires pour faire face de manière autonome aux situations simples de la vie courante. Elles sont le socle des compétences nécessaires à l’accès à la maîtrise des compétences clés. L’acquisition de ce socle fonctionnel est une première étape et un levier d’évolution pour aller plus loin.

La maîtrise des degrés 1 et 2 permet aux personnes de réaliser de manière autonome les activités courantes de la vie quotidienne qui nécessitent le recours à l’écrit et aux autres compétences de base. La maîtrise des degrés 3 et 4 correspond à l’acquisition pleine et entière des compétences de base, donnant accès à l’autonomie dans la société de la connaissance<sup>3</sup>.



### **Les compétences clés, une notion liée à la sphère professionnelle**

La notion de « compétences-clés » constitue aujourd’hui le versant professionnel des compétences de base et est employée dans le domaine de la formation continue : une compétence de base devient une compétence-clé lorsqu’elle est appliquée à une situation d’activité professionnelle. Les compétences-clés englobent les compétences de base mais sont élargies à d’autres compétences nécessaires à l’insertion et à la mobilité professionnelle. Mais, loin d’être stables, les définitions et la liste des compétences-clés retenues varient selon les institutions qui les emploient et le niveau d’exigence en matière d’employabilité.

En 1997, l’OCDE est la première à utiliser le terme de « compétences-clés » et propose une liste de trois compétences transversales : agir de façon autonome, se servir d’outils de manière interactive et fonctionner dans des groupes socialement hétérogènes.

En 2006, la recommandation du Parlement européen et du conseil sur les compétences-clés pour l’éducation et la formation tout au long de la vie insiste sur le fait que ces compétences « constituent un ensemble de connaissances, d’aptitudes et d’attitudes appropriées au contexte. Elles sont particulièrement nécessaires à l’épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à la citoyenneté active et à l’emploi. »<sup>4</sup>. Sont identifiés 8 principaux domaines :

1. Communication dans la langue maternelle
2. Communication en langues étrangères
3. Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies
4. Compétence numérique
5. Apprendre à apprendre
6. Compétences sociales et civiques
7. Esprit d’initiative et d’entreprise
8. Sensibilité et expression culturelles

### **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

L’article L.121-2 du Code de l’éducation précise que « la lutte contre l’illettrisme est une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l’éducation ainsi que par les personnes publiques ou privées qui assurent une mission de formation ou d’action sociale. ». Le gouvernement a choisi de définir deux « socles de connaissances et de compétences », l’un orienté vers la formation professionnelle continue et l’autre vers la formation scolaire initiale.

3 Cadre national de référence, 2003, ANLCI

4 Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, sur les compétences clés pour l’éducation et la formation tout au long de la vie.

Le décret du 31 mars 2015<sup>5</sup> définit « le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Le socle prévu par l'article L122-1-1 du code de l'Éducation est composé des cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans).

1. Le langage pour penser et communiquer
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Ce socle correspond aux enseignements de l'école primaire et du collège qui constituent une culture commune fondée sur les connaissances et les compétences qui permettront de s'épanouir personnellement, de développer une sociabilité, de réussir la suite du parcours de formation, de s'insérer dans la société et de participer comme citoyen à son évolution.

### **Le socle de connaissances et de compétences**

Défini par les partenaires sociaux et formalisé par le décret du 13 février 2015<sup>6</sup>, le socle commun de connaissances et de compétences professionnelles prévu par la loi Formation du 5 mars 2014 englobe et dépasse les compétences clés du cadre européen. Il est constitué de l'ensemble des connaissances et compétences qu'il est utile de maîtriser pour accéder à la formation professionnelle et favoriser son insertion professionnelle, ainsi que pour la vie sociale, civique et culturelle. En 2015 ce socle devient la première certification interprofessionnelle (CléA). Il comprend 7 domaines :

1. la communication en français
2. l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
3. l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
4. l'aptitude à travailler en équipe
5. l'aptitude à travailler en autonomie
6. la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
7. la maîtrise des gestes et postures, le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Le décret prévoit que le socle de connaissances et de compétences fait l'objet d'une certification (CléA).

#### **À retenir**

La lutte contre l'illettrisme et les formations pour l'acquisition des compétences de base sont désormais placées au cœur des dispositifs de formation tout au long de la vie.

### **1.1.3 Les degrés d'illettrisme**

#### **Les 4 degrés du cadre de référence de l'ANLCI**

Depuis les années 2000, l'illettrisme n'est plus caractérisé par des contenus de formation ou par le parcours des personnes mais selon des compétences fonctionnelles. Ainsi le Cadre de référence de l'ANLCI comme celui de la Commission européenne permettent de préciser des domaines et des degrés de compétences tournées vers l'action et les situations de la vie quotidienne et professionnelle.

L'ANLCI distingue quatre degrés de maîtrise des compétences de base :

#### **Degré 1 : Repères structurants**

---

5 Décret n°2015-372 du 31 mars relatif au socle de connaissances, de compétences et de culture. JORF du 2 avril 2015

6 Décret n°2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles. JORF du 15 février 2015

Compétences permettant de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

### Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familial, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

### Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc.

Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...). Le degré trois est proche du niveau du certificat de formation générale.

### Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.)<sup>7</sup>.

#### À retenir

On peut considérer qu'on est **sorti de l'illettrisme** lorsqu'on maîtrise le degré 2.

A partir du degré 3, on parle de **remise à niveau**.

#### En résumé

Dans une logique de....	PARCOURS	SAVOIRS	COMPETENCES
<b>On parle de...</b>	Illettrisme Analphabétisme FLE	Savoirs de base	Compétences de base / compétences clés en situation professionnelle
<b>On s'intéresse surtout à ...</b>	La maîtrise de la langue française orale et écrite	La maîtrise des savoirs généraux : français, maths...	La mobilisation des savoirs généraux et appliqués pour mettre en œuvre des compétences
<b>La formation est basée surtout...</b>	Sur une logique d'offre de formation fondée sur des niveaux de langues	Sur une logique d'offre de formation en référence à des niveaux de formation	Sur une logique d'analyse des besoins en savoirs et compétences fondée sur l'activité professionnelle

### 1.1.4 La nouvelle feuille de route de l'ANLCI

L'assemblée générale de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, instance de pilotage qui coordonne l'action des ministères dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme a approuvé une feuille de route 2018.

<sup>7</sup> Extrait du Cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Ce document oriente de façon prioritaire les actions de l'ANLCI vers la mise en œuvre du grand plan d'investissement du Gouvernement consacré au développement des compétences.

Il s'agit, à travers cette orientation gouvernementale, de consolider ou de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, à commencer par les compétences de base, pour sécuriser les trajectoires professionnelles des jeunes et des adultes confrontés à l'illettrisme.

L'investissement dans le développement des compétences de base notamment digitales est d'autant plus nécessaire que notre société est particulièrement impactée par les transformations numériques. Ce cap a été affirmé très clairement par le Président de la République lors du sommet social européen qui s'est tenu le 17 novembre dernier à Göteborg.

Dans ce contexte, l'ANLCI va poursuivre la mise en œuvre des actions de mobilisation et d'appui programmées dans son plan d'action opérationnel actualisé en 2019 et de manière prioritaire dans les domaines suivants :

1. Favoriser l'accès à la formation pour les plus fragiles et mieux les accompagner avant, pendant et après leur formation,
2. Former et accompagner les jeunes en difficulté,
3. Renforcer le maillage territorial pour rechercher un accompagnement continu et sans rupture des personnes les plus fragiles vers une solution adaptée à leurs besoins en formation de base,
4. Poursuivre, en prenant appui sur sa méthode de travail, le développement des actions éducatives, culturelles, sociales et citoyennes qui contribuent à l'édification d'une société de compétence.
5. Développer des actions pour faciliter l'acquisition des compétences de base numériques.

## 1.2 La situation de l'illettrisme en Nouvelle-Aquitaine : éléments de diagnostic

### 1.2.1 Sources et complexité du diagnostic

Comptabiliser le nombre de personnes en situation d'illettrisme est difficile à réaliser : les sources sont peu nombreuses et les données difficilement cumulables. Deux principales sources de données existent.

#### *L'enquête Information vie quotidienne (IVQ) – module ANLCI*

Réalisée par l'INSEE pour la première fois en 2004-2005 en partenariat avec l'ANLCI, elle a été reconduite en 2011-2012 avec les mêmes outils de mesure. Cette enquête concerne les personnes âgées de 16 à 65 ans vivant en France métropolitaine. L'exploitation de l'enquête par l'ANLCI a porté sur la population qui a déclaré avoir été scolarisée en France soit 90 % des personnes interrogées.

#### **A retenir**

La 2<sup>ème</sup> enquête IVQ a permis de mesurer une baisse de 2 points du pourcentage de personnes en situation d'illettrisme pour la France métropolitaine entre 2004 (9%) et 2011 (7%). 2 500 000 personnes sont ainsi concernées en métropole (3 100 000 en 2004). 15% sont en difficulté avec le calcul.

Les données de cette enquête comportent trois principales limites pour une exploitation régionale : elles sont anciennes ; elles sont représentatives au niveau national (spécificités régionales marginalement prises en compte dans la méthodologie d'estimation) ; la population couverte exclut les plus de 65 ans (part des personnes de cette tranche d'âge en situation d'illettrisme non quantifiable).

#### *Les résultats des tests des journées défense citoyenneté (JDC)*

Chaque année, les jeunes hommes et femmes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, prennent part à une Journée Défense et Citoyenneté (JDC, anciennement « Journée d'appel de préparation à la défense », JAPD). Ils passent à cette occasion un test d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française, conçu par l'Éducation nationale et corrigé immédiatement, qui permet de détecter les jeunes en difficulté de lecture (DDL) afin de leur proposer différents dispositifs d'aide.

Cinq profils de lecteurs sont constitués selon les résultats aux tests :

**Profil DDL1** : Ces jeunes ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits corrélativement à une compréhension très déficiente.

**Profil DDL2** : Idem que le profil 1, mais le déficit de compréhension est sans doute lié à un niveau lexical très faible.

**Profil DDL3** : Malgré un niveau de lexique correct, la lecture reste laborieuse par manque d'automatisme dans le traitement des mots.

**Profil DDL4** : Ces jeunes « faibles lecteurs » sont capables de lecture à voix haute. Ils ont un niveau lexical correct, mais comprennent mal ce qu'ils lisent.

Les jeunes non détectés sont identifiés par le **profil DDL5**.

Réalisés chaque année, ces tests constituent la source la plus régulièrement actualisée et la plus sûre pour le dénombrement et la localisation des difficultés.

## 1.2.2 Situation métropolitaine et situation régionale

### Situation métropolitaine

La 2<sup>ème</sup> enquête IVQ a réactualisé l'état des lieux de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France et en situation d'illettrisme. Ses résultats sont les suivants :

- Plus de la moitié des personnes concernées par l'illettrisme ont plus de 45 ans et la proportion est plus forte pour les groupes d'âge les plus élevés.
- 60,5 % des personnes en situation d'illettrisme sont des hommes, 39,5% des femmes.
- 51 % sont dans l'emploi soit 1 275 000 personnes.
- 6 % des personnes en emploi, 10 % des demandeurs d'emploi, 20 % des allocataires du RSA sont confrontés à l'illettrisme.
- 71 % des personnes en situation d'illettrisme parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans.
- La moitié des personnes concernées par l'illettrisme vivent dans des zones rurales (26 %) ou faiblement peuplées (22,5 %) ; l'autre moitié vit dans des zones urbaines dont 10 % dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

#### A retenir

L'illettrisme concerne davantage les hommes, âgés de 50 ans ou plus, en emploi.

### Situation en Nouvelle-Aquitaine

Les résultats de l'enquête IVQ montrent que le taux d'illettrisme sur la Nouvelle-Aquitaine est similaire à celui de la France métropolitaine (soit 7%)<sup>8</sup>.

Selon les données issues de la JDC, en 2015, ont été repérés en situation d'illettrisme :

- 3.2 %, soit 1 223 jeunes en Aquitaine ;
- 3.9 %, soit 286 jeunes en Limousin ;
- 3.9 %, soit 814 jeunes en Poitou-Charentes.

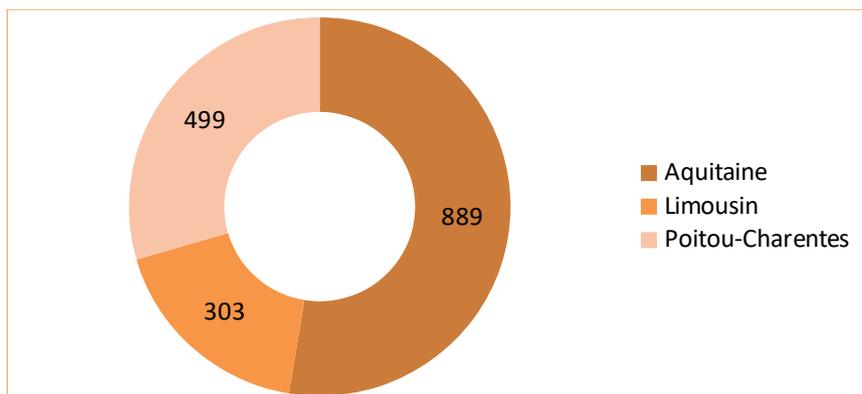
2 323 jeunes sont alors concernés par l'illettrisme (profils 1 et 2) dans la grande région Nouvelle-Aquitaine, soit 3,5% des jeunes (soit 0,2 points de moins qu'en 2013).

On dénombre plus largement plus de 6500 jeunes en difficulté avec la lecture en Nouvelle-Aquitaine (niveaux 1 à 4).

---

<sup>8</sup> Échantillon reconstitué pour les 3 régions qui ne permet qu'une évaluation approximative.

**Nombre de jeunes en situation d'illettrisme (profils 1 et 2) détectés lors des JDC 2018 dans les anciennes régions de Nouvelle-Aquitaine**



Les chiffres des JDC de 2013 à 2015\* : nouvelles régions

Région	2013	2014	2015
Nouvelle-Aquitaine	3,7%	3,6%	3,5%
Bourgogne Franche-Comté	4,2%	3,8%	3,9%
Bretagne	3,0%	2,9%	2,8%
Centre Val de Loire	3,8%	4,4%	4,0%
Corse	2,6%	2,8%	3,5%
Grand Est	3,9%	3,5%	3,9%
Hauts de France	5,1%	5,0%	5,1%
Ile-de-France	3,0%	2,9%	3,0%
Occitanie	3,1%	3,4%	3,2%
Normandie	3,7%	3,7%	4,1%
PACA	3,2%	3,7%	4,0%
Pays-de-la-Loire	5,9%	3,5%	3,3%
Auvergne-Rhône-Alpes	2,7%	2,8%	3,2%
Métropole	3,5%	3,5%	3,6%

Sources : Ministère de la défense – DSN, MENESR-DEPP

\*Profils 1 et 2

Les chiffres des JDC 2015\* dans les départements de Nouvelle-Aquitaine

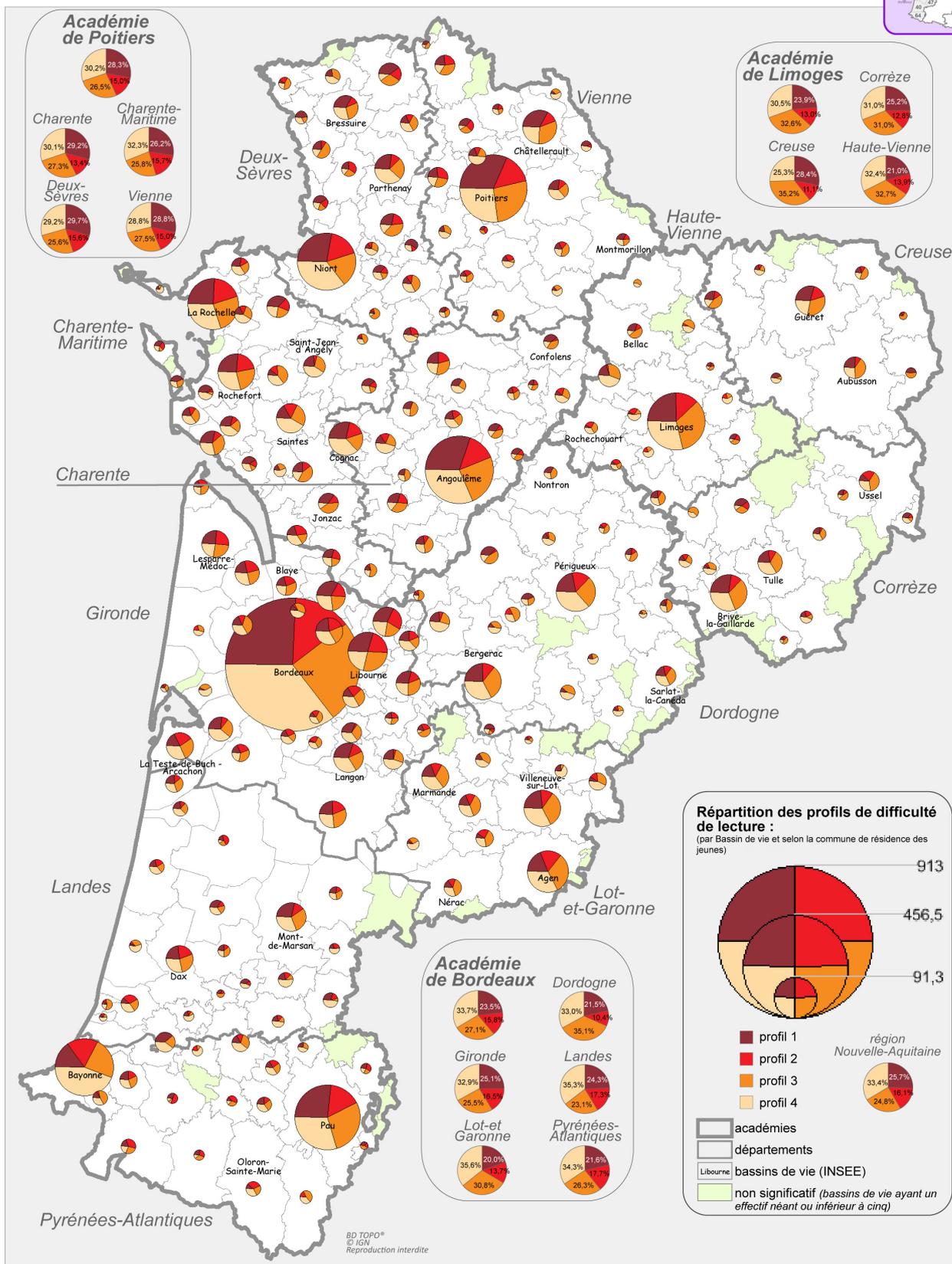
Départements	2015
Charente (16)	4,7%
Charente-Maritime (17)	3,2%
Corrèze (19)	3,4%
Creuse (23)	3,8%
Dordogne (24)	3,3%
Gironde (33)	3,3%
Landes (40)	3,2%
Lot-et-Garonne (47)	4,1%
Pyrénées-Atlantiques (64)	2,7%
Deux-Sèvres (79)	4,5%
Vienne (86)	3,9%
Haute-Vienne (87)	4,1%

\*Profils 1 et 2

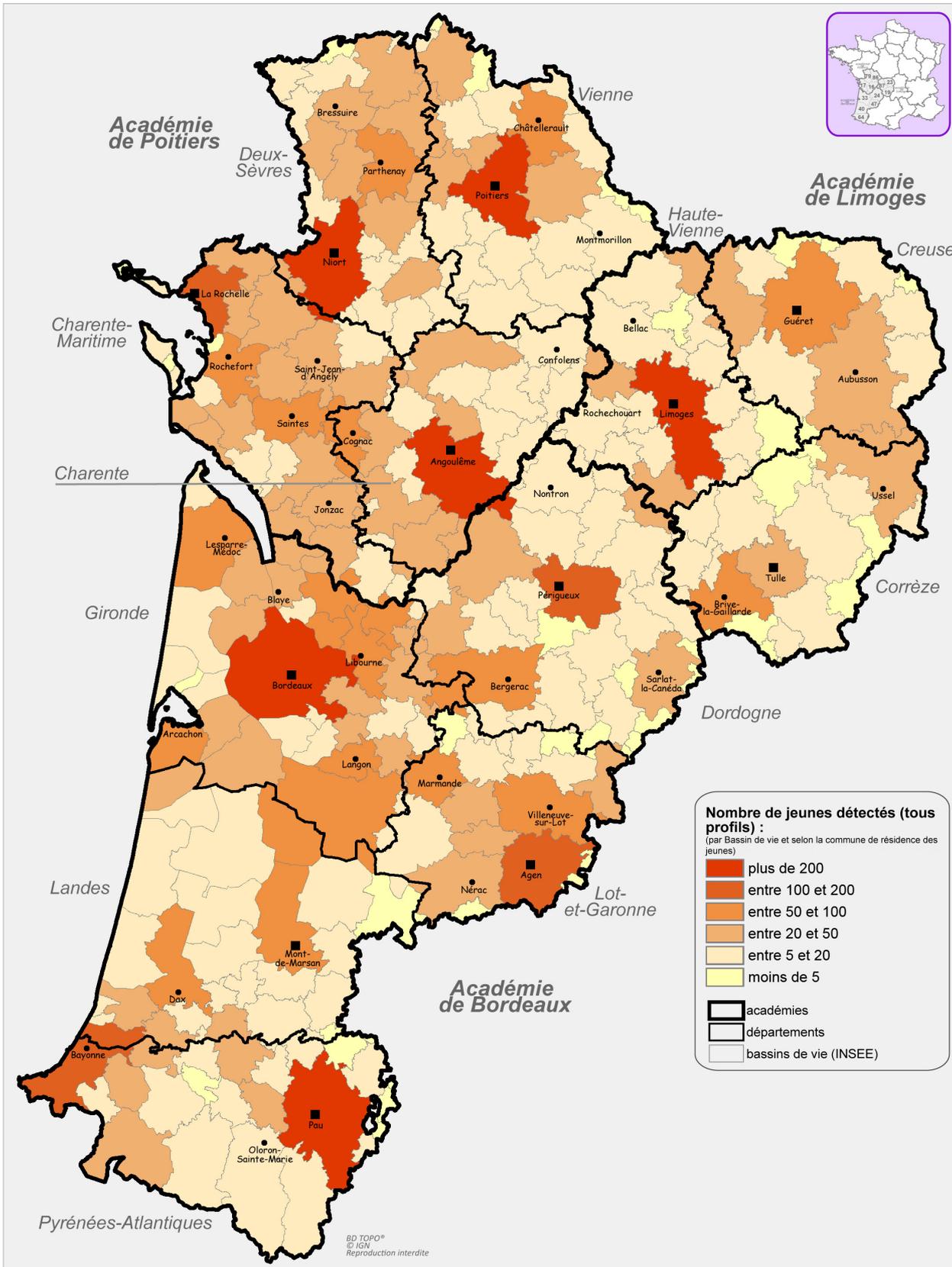
La difficulté de lecture en JDC en Nouvelle-Aquitaine en 2016 (profils 1 et 2)

Source : Rectorat de Bordeaux – Données ESN SO

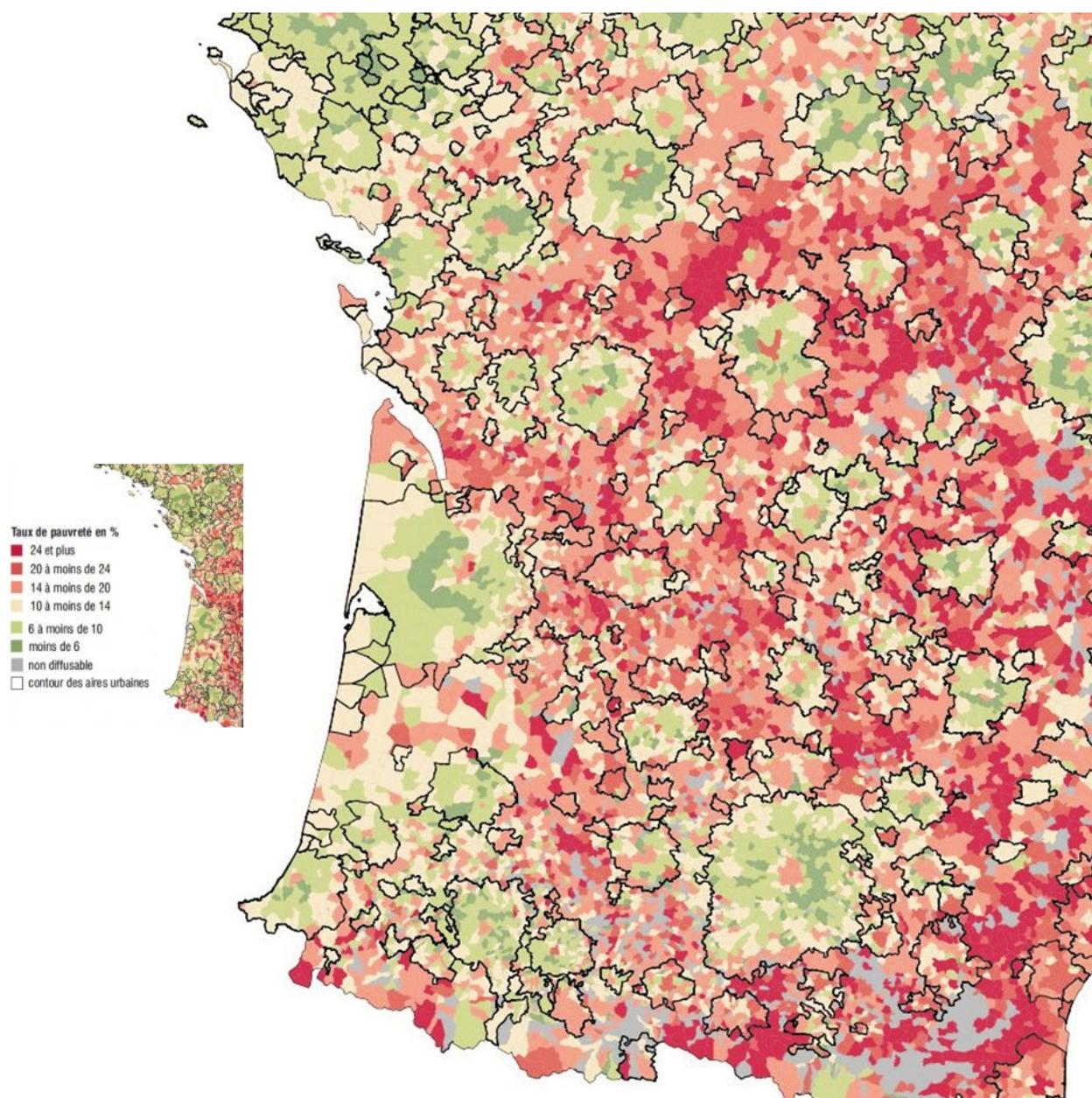
# 1 - La difficulté de lecture en JDC en Nouvelle-Aquitaine en 2018



### 3 - Effectifs des jeunes détectés en difficulté de lecture en Nouvelle-Aquitaine



## Taux de pauvreté communaux (Grand Sud-Ouest)



IGN - Insee 2015

Source : Insee- DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

## 1.3 Une feuille de route qui s'articule avec les autres priorités régionales

### 1.3.1 « Ensemble on peut vaincre l'illettrisme » (ANLCI)

#### *Un nouveau périmètre régional, une opportunité pour l'action*

Face aux problèmes qui se posent en matière d'illettrisme, des réponses concrètes existent. Un peu partout sur le terrain, des intervenants développent des modes d'action efficaces pour répondre à la diversité des difficultés et des situations des personnes illettrées. Les trouver c'est possible, les faire partager, c'est indispensable et plus productif que d'imaginer sans cesse de nouveaux dispositifs coûteux et complexes.

Le nouveau périmètre régional offre à ce titre une opportunité particulière : celle de créer à l'échelle de la nouvelle région, un espace de dialogue social dédié à la lutte contre l'illettrisme, qui pourra s'enrichir de la diversité des acteurs et des expériences de terrain.

#### *Une approche fédératrice et une recherche de mise en cohérence*

C'est dans cet esprit que cette feuille de route a été pensée. Pour son élaboration, il a été choisi de consulter un large échantillon d'acteurs et d'intervenants, qu'il s'agisse d'institutions régionales ou des chefs de file en matière d'insertion, les conseils départementaux, de structures associatives, de représentants des services publics... Chacun est venu, depuis son champ d'intervention particulier, apporter son angle de vision, ses problématiques et ses savoir-faire.

L'objectif de cette feuille de route est de fournir à cette diversité des approches un cadre apportant de la visibilité à ces différentes dynamiques, dans le but de renforcer l'efficacité collective, de gagner du temps et de la cohérence. Plutôt que de fournir un cadre contraignant pour l'action dans une logique descendante, elle vise au contraire à traduire, sous la forme d'objectifs partagés, la diversité des approches et des interventions déployées sur les territoires, de manière à fédérer les énergies, à créer du lien entre les différentes initiatives, tout en fournissant des repères stratégiques aux décideurs comme aux acteurs de terrain.

#### *Un contexte favorable*

L'élaboration de cette feuille de route s'inscrit dans un contexte particulièrement mobilisateur, avec la volonté clairement exprimée par les pouvoirs publics d'investir dans le développement des compétences, particulièrement dans le développement des compétences de base. Il s'agit d'une opportunité forte, qui pose un terrain favorable à la formalisation d'engagements précis de la part des signataires de la feuille de route.

### 1.3.2 Une stratégie partagée entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine

#### *L'articulation avec le nouveau Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et les objectifs du PACTE régional d'investissement dans les compétences*

Elaboré par la Région au sein du CREFOP, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) établit une stratégie partagée entre la Région, l'État et les partenaires sociaux en matière d'éducation, de formation, d'orientation et d'emploi.

Après un long cycle de concertation, le CPRDFOP Nouvelle-Aquitaine 2018 – 2022 a été adopté par le Conseil régional le 26 juin 2018. Il décline en plan d'actions sur les territoires les priorités qui sont établies au niveau régional.

Le CPRDFOP a retenu quatre priorités régionales : l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi, la qualification et le développement des compétences, un développement équilibré des territoires et la priorité aux métiers et compétences de demain.

Après avoir voté le cadre régional d'une planification et d'une coordination à moyen terme des politiques d'orientation et de formation professionnelle, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité partager avec l'État l'ambition d'édifier la société des compétences, en souscrivant au Cap de transformation du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et en s'engageant à ses côtés dans le PACTE 2019-2022.

Dans ce cadre, la feuille de route illettrisme intervient dans son champ d'activité en cohérence et en complémentarité avec les déclinaisons du CPRDFOP et les axes stratégiques du PACTE, en particulier ceux concernant la maîtrise des connaissances et compétences de base.

Les instances de gouvernance du CPRDFOP et de la feuille de route pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme réunissent en partie des partenaires communs, au premier rang desquels l'État, la Région et les partenaires sociaux. Celles-ci seront garantes de la bonne articulation de ces deux démarches visant un objectif commun : permettre l'accès à la qualification de tous les actifs, notamment les plus éloignés de l'emploi.

### **Le service public régional de formation professionnelle (SPRF)**

Déclinaison opérationnelle de la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle continue 2019-2021, le SPRF doit permettre à chaque actif d'acquérir de nouvelles compétences afin d'élever son niveau de qualification et développer ainsi sa capacité à trouver, retrouver ou se maintenir en emploi.

Pour atteindre sa finalité, le SPRF s'articulera autour de six dispositifs visant l'accès à la formation et à l'emploi, la qualification et la professionnalisation, et l'aide au recrutement par les entreprises. Parmi celles-ci, l'accès au socle des compétences clés s'inscrit en totale cohérence avec les priorités et les engagements de la feuille de route pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

### **1.3.3 L'articulation avec l'action de l'Éducation nationale**

Si la vocation originelle de l'École n'est pas de «prévenir l'illettrisme» mais bien de rompre avec l'analphabétisme, il reste que, cette mission remplie, elle n'a cessé au cours des dernières décennies de s'engager dans cette prévention, au moment aussi où les exigences culturelles et sociales allant croissant, l'expertise et la maîtrise demandées aux jeunes, aux adultes et plus généralement aux citoyens sont également de plus en plus élevées.

L'attention portée aujourd'hui sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP en est le dernier signe. Pour autant, aucun élève encore scolarisé n'est illettré, tous les élèves progressent, tous en ont la capacité, et tous sont accompagnés pour le faire.

C'est pourquoi, au sein de l'École, on parlera plus naturellement de « maîtrise de la langue » pour désigner le parcours d'appropriation de la langue par un élève et de « grande difficulté en lecture et écriture » pour désigner les fragilités éventuellement rencontrées au long de ces parcours. Néanmoins, du premier apprentissage à une maîtrise suffisante et stable, le trajet n'est pas toujours linéaire. Il y a des moments, des territoires, des publics, sur lesquels un accent singulier doit être mis afin de prévenir le risque pour les élèves en difficulté, de verser plus tard vers l'illettrisme. Les Rectorats sont ainsi depuis longtemps organisés sur ce sujet.

Au niveau de la région académique Nouvelle-Aquitaine, plusieurs volets caractérisent l'action des rectorats : l'importance accordée aux actions menées dans le 1er degré pour favoriser les apprentissages et agir de façon différenciée (lire, écrire, compter, vivre ensemble) ; la formation initiale et continue à destination des enseignants (1er et 2nd degrés) sur des thèmes variés liés à la maîtrise de la langue (grande difficulté en lecture/écriture, troubles spécifiques du langage, accueil des élèves nouvellement arrivés en France en classe hétérogène...) ; les actions éducatives, culturelles en lien avec les partenaires locaux (secteur associatif...) ; le partenariat avec l'établissement du service national du Sud-Ouest de Bordeaux qui permet aux enseignants, conseillers principaux d'éducation et membres des corps d'inspection d'être présents lors des tests des JDC,

d'analyser les résultats des jeunes passant ces tests et de travailler *in situ* sur les actions à mettre en œuvre pour remédier à leurs difficultés, notamment dans les lycées professionnels...

### **1.3.4 L'articulation avec les Pactes Territoriaux d'Insertion des conseils départementaux**

Le diagnostic réalisé en Nouvelle-Aquitaine confirme le lien entre illettrisme et pauvreté. Or, les conseils départementaux, qui sont en première ligne en matière de politiques d'insertion et de lutte contre la pauvreté, n'étaient pas jusqu'à présent au cœur de la réflexion menée dans le cadre des précédents Plans régionaux de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme.

La consultation des territoires de la Nouvelle-Aquitaine conduite en 2018 préalablement à l'élaboration du présent document démontre que les collectivités départementales soutiennent et/ou mettent en place des actions qui contribuent à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme notamment dans le cadre des Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI) mais aussi de leur politique de soutien à la vie associative. Et de fait, la plupart des conseils départementaux de Nouvelle-Aquitaine ont choisi d'y contribuer.

#### ***Des contributions le plus souvent indirectes à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme...***

Dans le cadre notamment de leur compétence obligatoire de lecture publique, la plupart des conseils départementaux mènent des actions de prévention de l'illettrisme à travers le soutien à des structures et actions culturelles multiples (festivals autour de la lecture, actions dans le cadre des PMI...).

#### ***... mais aussi des contributions directes***

Ces contributions, sous la forme de subventions ou d'appels à projet, concernent différents types d'action : financement de places de formation supplémentaires, d'ateliers sociolinguistiques ; soutien financier à l'animation et à la professionnalisation du réseau associatif et bénévoles contribuant à la lutte contre l'illettrisme...

## **2 Axes et objectifs**

# Synthèse et architecture de la feuille de route

FINALITÉ : FAIRE BAISSER LE TAUX DE L'ILLETTRISME SUR LE TERRITOIRE EN FAVORISANT L'ACCÈS DE TOUS AUX COMPÉTENCES DE BASE

AXE 1 - Sensibiliser, informer et outiller les acteurs au contact des publics fragiles pour mieux repérer et accompagner les personnes en situation d'illettrisme

Objectif 1.1 Sensibiliser, informer et outiller les intervenants du champ de l'insertion sociale et de l'éducation

Objectif 1.2 Sensibiliser, informer et outiller les employeurs à la problématique de l'illettrisme

AXE 2 - Faciliter l'entrée en formation des personnes en situation d'illettrisme

Objectif 2.1 Lever les freins administratifs à l'entrée des formations « compétences de base »

Objectif 2.2 Augmenter la visibilité de l'offre de formation disponible pour les personnes en situation d'illettrisme

Objectif 2.3 Donner du sens à la formation

AXE 3 - Prévenir les ruptures de parcours et accompagner les personnes fragiles sur les compétences de base

Objectif 3.1 Vérifier le degré d'acquisition des compétences des personnes repérées comme fragiles sur les compétences de base

Objectif 3.2 Mieux accompagner l'apprenant en levant les freins périphériques à l'entrée et aux différentes étapes du parcours de formation

Objectif 3.3 Prévenir les ruptures de parcours liées au numérique ou « illettronisme »

AXE 4 - S'appuyer sur le numérique, les actions culturelles, sportives, sociales et citoyennes

Objectif 4.1 Prévenir et lutter contre l'illettrisme en développant le goût de la lecture et de l'écriture

Objectif 4.2 Soutenir une offre de formation innovante prenant appui sur des outils de remédiation variés comme le numérique, la culture ou le sport

AXE 5 - Mieux prévenir et prendre en compte les situations d'illettrisme dans les territoires ruraux et les territoires couverts par la politique de la ville

Objectif 5.1 Mieux repérer, évaluer le niveau d'illettrisme et orienter les personnes sur ces territoires cibles

Objectif 5.2 Dans les territoires ruraux, encourager la diversité des réponses et inciter les organismes de formation à déployer leurs activités au plus près des besoins

Objectif 5.3 Dans les territoires politiques de la ville, mieux prévenir et lutter contre l'illettrisme en renforçant la complémentarité des actions et des intervenants

AXE 6 - Mieux prendre en compte les besoins des jeunes et renforcer leurs compétences de base

Objectif 6.1 prévenir l'illettrisme en détectant les élèves fragiles et en renforçant leur accompagnement avant la sortie du système scolaire

Objectif 6.2 Repérer et évaluer le niveau d'illettrisme des jeunes fragiles sortis du système scolaire

Objectif 6.3 Concevoir des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux jeunes

# Axe 1 -Sensibiliser, informer et outiller les acteurs au contact des publics fragiles pour mieux repérer et accompagner les personnes en situation d'illettrisme

## Contexte

Proposer aux personnes fragiles sur leurs compétences de base des solutions qui leur permettront de les renforcer et de sécuriser leur parcours d'insertion se heurte à une première difficulté : le repérage des personnes en situation d'illettrisme. Plusieurs facteurs contribuent à cette complexité, notamment :

- Le tabou de l'illettrisme, y compris chez les professionnels du social et de l'insertion,
- Le manque d'outils de repérage mobilisables par ces professionnels (ex. les logiciels de Pôle emploi ne sont pas prévus pour aborder le sujet de l'illettrisme),
- Les stratégies de compensation multiformes auxquelles ont recours les personnes concernées.

Les écueils, lorsque ce repérage n'a pas lieu, sont multiples : risque de mauvaise orientation par les professionnels, risque accentué de rupture dans le parcours d'insertion ou d'abandon dans les démarches d'accès aux droits, mise en difficulté des personnes concernées...

L'enjeu du repérage concerne également les personnes illettrées qui ont un emploi, afin de sécuriser à la fois leur évolution professionnelle et leur parcours en cas de perte d'emploi.

### Quelques données en chiffres

51% des personnes en situation d'illettrisme travaillent.

Les allocataires du RSA en situation d'illettrisme sont estimés à plus de 15% (CD Haute Vienne).

Certains conseils départementaux estiment que plus du quart de leurs agents sont probablement fragiles sur les compétences de base.

S'ajoutent au repérage d'autres difficultés préalables à toute orientation : savoir aborder le sujet avec la personne concernée de manière positive, l'accompagner dans la prise de conscience de ses difficultés et envisager avec elle une première amorce de solution.

## Objectif 1.1 Sensibiliser, informer et outiller les intervenants du champ de l'insertion, du social et de l'éducation

### Enjeu

Sensibiliser les acteurs de « 1<sup>ère</sup> ligne » au sujet de l'illettrisme, renforcer leurs capacités de repérage et de première orientation.

### Type d'acteurs mobilisés

Organismes habilités pour assurer un conseil en évolution professionnelle (Pôle emploi, APEC, Missions locales, OPACIF, Cap emploi<sup>9</sup> pour les personnes en situation de handicap), travailleurs sociaux, personnel de la CAF, agents d'accueil des collectivités, secrétaires de mairie, PJJ et administration pénitentiaire, tissu associatif notamment en milieu rural (clubs sportifs, comités de fête...)...ainsi que les enseignants.

### Exemples d'intervention

---

9 Devenus organismes de placement spécialisés (OPS) en 2018

Afin d'élargir les acteurs du repérage mais aussi de faciliter la coordination entre intervenants impliqués dans l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, des journées de sensibilisation ont été organisées sur certains territoires à destination de tout type de professionnels : conseillers insertion professionnelle, animateurs socio-culturels, personnel des Missions locales, agents de la CAF, etc.

L'Éducation nationale est également mobilisée sur cette thématique. Organisés depuis longtemps sur le sujet de la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme, les Rectorats proposent des actions de formation initiale et continue à destination des enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) sur ces thématiques. Leur objectif : aider les enseignants à concevoir des pratiques pédagogiques adaptées et accompagner au mieux tous les jeunes.

### Les préconisations des acteurs de terrain<sup>10</sup>

Mettre en place des modules de sensibilisation au niveau local, réunissant des structures diversifiées, pour permettre aux structures de LCI de se rencontrer, aller dans le sens du décloisonnement des interventions et d'une meilleure coordination entre acteurs.

Engager une réflexion sur le tabou de l'illettrisme avec les professionnels de l'insertion.

Prévoir davantage de modules LCI dans les programmes de professionnalisation.

Une fois les agents formés, réactualiser régulièrement la sensibilité des acteurs sur ce sujet.

Améliorer la lisibilité des acteurs mobilisables pour les opérateurs.

Lancer une campagne de communication grand public sur le sujet de l'illettrisme pour que nous puissions tous être ambassadeurs de solutions sur ce sujet.

Communiquer sur le Numéro Vert de l'ANLCI : 0800 111 035.

### **Objectif 1.2 Sensibiliser, informer et outiller les employeurs à la problématique de l'illettrisme**

#### **Enjeu**

Encourager les employeurs à repérer les salariés en difficultés sur les compétences de base ; les inciter à encourager leurs salariés à s'engager dans des activités de formation ; permettre aux salariés fragiles de se former et d'évoluer professionnellement de façon moins précaire.

#### **Type d'acteurs mobilisés**

Entreprises, collectivités locales...

#### **Exemple d'intervention**

Certaines collectivités sont particulièrement sensibles au sujet de l'illettrisme et financent des sessions de sensibilisation à destination de leur personnel encadrant. A titre d'exemples : les services RH ; les gestionnaires et chefs d'établissements (collèges) pour repérer les agents techniques territoriaux en situation d'illettrisme et encourager leur formation ; les encadrants techniques et responsables des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ...

### Les préconisations des acteurs de terrain

Développer les actions à destination des entreprises (actions de sensibilisation directement au sein des entreprises, indirectement auprès des têtes de réseau, mise en place d'une boîte à outils en ligne...).

Sensibiliser les OPCO, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), les organisations patronales, les branches, les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les structures d'insertion (IAE) qui touchent les salariés les plus fragiles, ainsi que d'autres relais (médecine du travail, syndicat, chefs d'équipe) pour construire une culture commune.

---

10 Les « préconisations des acteurs de terrain » présentées dans la feuille de route sont issues de la consultation réalisée entre les mois de mars et mai 2018 (entretiens) et du séminaire régional organisé au mois de juin 2018 autour de la feuille de route.

Toucher les DRH et le management de proximité pour qu'ils comprennent bien les enjeux de l'orientation des personnes en formation.

Concevoir une boîte à outils en ligne destinée aux employeurs et DRH, et contenant par exemple : un argumentaire pour convaincre de l'utilité de la formation ; des plaquettes d'information ; une présentation des dispositifs et des structures de formation existantes ; un Intranet pour les encadrants...

Valoriser les témoignages d'anciens apprenants.

## Axe 2 - Faciliter l'entrée en formation des personnes en situation d'illettrisme

### Contexte

Une fois le repérage des personnes en situation d'illettrisme réalisé, une question se pose à l'ensemble des professionnels du champ de l'insertion et du social : comment permettre à ces personnes d'entrer en formation ?

Qu'ils soient de nature administrative, matérielle, logistique ou psychologique, les freins à cette entrée en formation sont multiples. Quatre sont particulièrement cités :

- le déficit d'offre de formation adaptée « compétences de base », lié notamment à la difficulté rencontrée par les organismes de formation pour constituer des groupes d'apprenants stables dans le temps,
- les conditions à remplir pour pouvoir entrer en formation (ex. obligation d'avoir un projet professionnel, d'être allocataire du RSA, inscrit à Pôle Emploi...),
- le manque de motivation des personnes concernées,
- l'instabilité de leur situation familiale et sociale.

### Quelques données en chiffres

Le groupe doit être constitué au minimum de 8 apprenants « stables » pour qu'une formation puisse être « rentabilisée » par l'organisme de formation.

### Objectif 2.1 Lever les freins administratifs à l'entrée des formations « compétences de base »

#### Enjeu

Renforcer l'accessibilité des formations « compétences de base » en supprimant les freins liés à la prescription ; réduire les temps d'attente entre le repérage de la personne et la procédure d'inscription.

#### Type d'acteurs mobilisés

Région Nouvelle-Aquitaine, conseils départementaux, Pôle emploi, organismes de formation...

#### Exemples d'intervention

Afin de faciliter l'orientation des personnes repérées comme fragiles sur les compétences de base, certaines collectivités ont fait le choix de ne pas limiter la prescription des formations aux seuls organismes habilités « conseil en évolution professionnelle » (Pôle emploi, Association pour l'emploi des cadres, Mission locale, Opacif et CAP emploi). La prescription a ainsi été ouverte à d'autres acteurs, parfois aux équipes insertion ou aux travailleurs sociaux du conseil départemental, parfois à d'autres structures (CAF, médiateurs culturels, associations, plates-formes d'accueil, évaluation, orientation et suivi...).

### Les préconisations des acteurs de terrain

Etendre à tous les intervenants du champ de l'insertion la prescription des formations (accompagnateurs sociaux, associatifs, chantiers d'insertion...).

Faciliter l'accès à la formation pour les personnes relevant des degrés 1 et 2 de l'ANLCI : suppression des conditions de statut, souplesse des modalités de financement permettant la constitution de petits groupes d'apprenants et rendant possibles les entrées / sorties de formation.

Faciliter le montage de dossier par les OPCO.

Mettre en place des comités techniques lutte contre l'illettrisme plus nombreux sur les territoires.

Reconnaître la maîtrise des compétences de base comme un droit fondamental.

A travers le PIC et le PEC, se donner les moyens de flécher le public illettré et de proposer de nouveaux process de formation et d'accompagnement.

## **Objectif 2.2 Augmenter la lisibilité de l'offre de formation disponible pour les personnes en situation d'illettrisme**

### **Enjeu**

Permettre aux personnes en situation d'illettrisme de bénéficier davantage de l'offre de formation aux compétences de base.

### **Type d'acteurs mobilisés**

Région Nouvelle-Aquitaine, conseils départementaux, secteurs associatifs, prescripteurs...

### **Exemples d'intervention**

Plusieurs plateformes d'accueil, évaluation, orientation et suivi de parcours des formations liées à la maîtrise des compétences de base existent en Nouvelle-Aquitaine. Ces plateformes s'adressent à toute personne qui désire connaître son niveau linguistique et/ou mathématique et/ou qui désire entrer dans une démarche de formation. Généralement portées par des associations, elles appuient au quotidien les structures d'accompagnement des publics en leur apportant notamment une vision complète de l'offre de formation existant sur les territoires.

Afin d'améliorer la lisibilité des solutions disponibles, notamment pour les personnes en situation d'illettrisme, plusieurs structures (collectivités, organismes publics) ont réalisé ou sont en train de réaliser des inventaires des structures d'accompagnement (professionnelles ou portées par des bénévoles) qui existent à l'échelle de leur territoire d'intervention. Ces documents ont vocation à faciliter par la suite les orientations que peuvent proposer travailleurs sociaux, professionnels de la collectivité ou bénévoles.

### **Les préconisations des acteurs de terrain**

Mettre en place un outil performant, pratique et mutualisé, qui recense l'ensemble de l'offre de formation, qu'elle soit conventionnée ou non (saisie harmonisée) afin de faciliter les parcours.

Développer les plateformes, outils ressources pour l'accueil, l'évaluation des compétences et l'orientation des publics.

Mettre en place des instances partenariales au niveau local (échelle départementale) pour renforcer la coordination des acteurs locaux (institutionnels, collectivités, OPCO...).

## **Objectif 2.3 Donner du sens à la formation**

### **Enjeu**

Motiver les personnes en situation d'illettrisme à se lancer dans une démarche de formation (« créer de l'envie » ; « que la personne voit une utilité à entrer dans un parcours de formation »).

### **Type d'acteurs mobilisés**

Conseils départementaux, organismes de formation...

### **Exemples d'intervention**

Parce que de nombreuses personnes n'osent pas faire le pas pour réapprendre, les ambassadeurs de la chaîne des savoirs sont d'anciens apprenants qui vont à la rencontre des personnes en difficulté par rapport aux compétences de base ou à la langue pour partager leur expérience et les aider à franchir la porte d'un lieu de formation. Plusieurs territoires de Nouvelle-Aquitaine font partie des maillons de la chaîne des savoirs.

Donner du sens à la formation, c'est aussi l'ancrer dans du « concret », donner du sens à la pratique de lire et écrire. Ce sens peut être lié aux besoins du milieu professionnel (savoir rédiger un mail ou un compte rendu correctement, lire un mode d'emploi, comprendre des consignes de sécurité,...). Partant de ce principe, des associations proposent des formules de formation prenant en compte la dimension professionnelle dans

l'approche de réapprentissage des compétences de base. Des formations alliant compétences de base et découverte des gestes professionnels sont par exemple proposées.

### Les préconisations des acteurs de terrain

Travailler sur les représentations des acteurs, pour faire tomber les tabous (du côté des prescripteurs, des formateurs, des bénévoles...) et actionner les leviers de motivation (du côté des apprenants).

Eviter, pour les solutions, les intitulés risquant de stigmatiser la personne pour son illettrisme.

Mettre le bénéficiaire au centre de la démarche et de son parcours de formation : individualiser les parcours/ adapter l'offre pour éviter les abandons, permettre des formations « à la carte », inscrire la formation dans le projet de la personne (lorsque le projet n'est pas énoncé, trouver les autres leviers : intérêt personnel, enfants...), développer l'appétence pour la formation en faisant des liens entre vie professionnelle et compétences de base, associer davantage les structures d'IAE pour les mises en situation professionnelle.

Recourir à des formateurs spécialisés sur la question de l'illettrisme de manière à déployer des pédagogies adaptées, « qui ont du sens » pour des personnes en situation d'illettrisme : professionnels formés sur l'illettrisme (2 diplômes universitaires en France), qui entrent dans des processus de formation continue, ou avec une expérience longue dans le domaine.

Prévoir des modules LCI dans le cadre du futur programme régional de professionnalisation.

Inscrire les formations et l'accompagnement « compétences de base » dans une logique de subvention ou de délégation de services, avec des opérateurs sélectionnés sur leur expérience en matière d'illettrisme et l'originalité de leurs modes d'intervention, des conditions de financement des formations plus attractives pour les organismes de formation....

Développer l'évaluation des formations par les usagers, s'appuyer dessus pour adapter et faire évoluer les formations.

# Axe 3 - Prévenir les ruptures de parcours et accompagner les personnes fragiles sur les compétences de base

## Contexte

Les personnes en situation d'illettrisme sont particulièrement confrontées au risque d'une rupture de parcours (qu'il s'agisse d'un parcours de formation, ou plus largement d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle).

En ce qui concerne les parcours de formation, les ruptures peuvent être liées à de multiples facteurs :

- certains liés aux apprenants : découragement ou perte de motivation, changement de rythme (ex. lorsque la personne retrouve un emploi), difficultés pratiques à poursuivre la formation (ex. problèmes de mobilité, de gardes d'enfant...),
- certains liés au cadre réglementaire des formations : interruption de formation liée au changement de statut de la personne (« pourtant les personnes peuvent sortir du RSA et être toujours illettrées ») ; interruption des prescriptions lorsque le marché doit être renouvelé ; lorsque les crédits sont consommés ; lorsque le quota d'heures est atteint...

En ce qui concerne les parcours d'insertion sociale et professionnelle, les causes de ruptures sont également multiples. Parmi elles, sont fréquemment citées :

- les ruptures liées à une mauvaise orientation de la personne (qui peut être mise en difficulté si elle ne maîtrise pas suffisamment les prérequis);
- les ruptures liées aux nouvelles technologies et au numérique : paradoxalement, les nouvelles technologies sont en effet de plus en plus exigeantes pour les utilisateurs dont elles sollicitent en continu la maîtrise de la lecture et de l'écriture et stigmatisent de fait les publics qui accusent des déficits en la matière.

## Objectif 3.1 Vérifier le degré d'acquisition des compétences des personnes repérées comme fragiles sur les compétences de base

### Enjeu

Éviter les abandons de parcours de formation et d'insertion liés à une méconnaissance du niveau d'illettrisme de la personne et à une orientation inadaptée.

### Type d'acteurs mobilisés

Région Nouvelle-Aquitaine, DIRECCTE, plate-formes d'évaluation, Missions locales, entreprises et chantiers d'insertion...

### Exemple d'intervention

Sur certains territoires, des conventions sont signées entre collectivités locales, services de l'État (DIRECCTE) ou de la Région et plateformes d'accueil, évaluation, orientation et suivi de manière à ce que chaque personne entrant dans un parcours d'insertion (Chantiers qualification 2ème chance, entreprises d'insertion...) bénéficie systématiquement d'une évaluation de sa maîtrise des prérequis indispensables à la réussite de son parcours. L'objectif : éviter de mettre les personnes en difficulté en s'assurant de leur maîtrise des compétences de base et sécuriser ainsi leur parcours d'insertion.

### Les préconisations des acteurs de terrain

Déployer les plateformes d'évaluation sur l'ensemble du territoire régional, avec des permanences mobiles dans les lieux susceptibles d'accueillir des personnes en situation d'illettrisme (entreprises et chantiers d'insertion...).

Inciter les collectivités (intercommunalités notamment) à cofinancer ces dispositifs pour faciliter leur pérennisation et leur déploiement.

Prendre en compte dans l'évaluation (puis dans la formation) les handicaps qui peuvent aller avec des difficultés d'apprentissage : dyslexie...

### **Objectif 3.2 Mieux accompagner l'apprenant en levant les freins périphériques à l'entrée et aux différentes étapes du parcours de formation**

#### Enjeu

Faciliter l'entrée en formation dans de bonnes conditions afin de prévenir le décrochage et sécuriser les parcours de formation.

#### Type d'acteurs mobilisés

Conseils départementaux, associations de bénévoles, organismes de formation mandataires...

#### Exemple d'intervention

Pour permettre aux personnes les plus fragiles d'entrer en formation dans de bonnes conditions et de sécuriser leur parcours en diminuant les risques d'abandon, des solutions sont expérimentées sur les territoires : financement d'un accompagnement complémentaire à la formation de manière à lever des freins susceptibles d'entraver son bon déroulement (mobilité, motilité, appréhension, santé...) ; accompagnement du futur apprenant par un bénévole plusieurs mois avant l'entrée en formation pour lui permettre de reprendre confiance en lui...

Des modalités de suivi de la formation ont également été mises en place pour que l'apprenant entré en formation puisse bénéficier d'une suspension de parcours pour motifs personnels (santé, mission d'intérim, problème familial...). Sur certains territoires, un apprenant peut ainsi interrompre sa formation sans en être exclu par la suite, une disposition qui évite les abandons définitifs et implique une vigilance de la part des formateurs.

### Les préconisations des acteurs de terrain

Coordonner les accompagnements et la formation dans une logique de parcours.

Assouplir les conditions d'accès et de suivi des formations, les rendre les plus adaptables possibles : suppression des conditions à l'entrée (statut / obligation d'être inscrit à Pôle emploi...), possibilité d'entrer et sortir de formation (en accordant par exemple à la prescription une validité sur une certaine durée), de souscrire à des formations longues (2 fois 6 mois jugé insuffisant) et adaptées au rythme de vie des personnes (cours du soir, cours en alternance avec accord de l'employeur...).

Utiliser l'heure groupe comme unité comptable de paiement plutôt que l'heure stagiaire afin de faciliter la prise en charge d'un public moins nombreux et plus irrégulier que le public « FLE-alpha » ; financer les organismes à la permanence (demi-journée) plutôt qu'à l'heure offrant plus de souplesse horaire aux bénéficiaires de la formation.

Permettre l'accès aux dispositifs de la Région à des personnes salariées en chantier d'insertion pour coupler le réapprentissage des savoirs de base à une situation professionnelle qui donne du sens en bénéficiant de l'accompagnement de la structure d'insertion pour éviter les abandons (double statut expérimenté en ex-Poitou-Charentes).

Favoriser les modes de garde (très) temporaires d'enfants.

Renforcer la proximité des dispositifs de formation.

Développer les réseaux d'ambassadeurs (parrainage par les pairs), les réunir une fois par an pour un bilan.

### **Objectif 3.3 Prévenir les ruptures de parcours liées au numérique ou « illectronisme »**

#### **Enjeu**

Eviter que la situation sociale et professionnelle des publics fragiles sur les compétences de base ne soit aggravée par la dématérialisation des services (rupture dans l'accès aux droits) et l'impact du numérique sur les métiers.

#### **Type d'acteurs mobilisés**

Pôle Emploi, structures associatives, bibliothèques...

#### **Exemples d'intervention**

L'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme ou en difficulté face aux savoirs de base constitue un objectif partagé par de nombreuses structures (bibliothèques, centres sociaux, services Pôle emploi, Cité des Métiers, CAF...). Différents types de solutions sont expérimentées : mise en place d'outils permettant d'identifier les personnes risquant de perdre leurs droits en raison de la dématérialisation des démarches administratives, de dispositifs d'évaluation des compétences numériques, actions de médiation numérique ou ateliers numériques in situ, orientation vers le module numérique du parcours Compétences clés.

#### **Les préconisations des acteurs de terrain**

Former les intervenants bénévoles ou salariés au numérique.

Concevoir des pédagogies d'apprentissage / réapprentissage des compétences de base, qui utilisent le numérique.

Valoriser les tiers lieux, les espaces de vie sociale, les médiathèques, les Maisons de services au public pour permettre un maillage complet du territoire en lieux et personnes ressources.

Insérer les bibliothèques dans le schéma départemental d'inclusion numérique.

Favoriser l'accès à la connexion sur l'ensemble du territoire régional.

# Axe 4 - S'appuyer sur le numérique, les actions culturelles, sportives, sociales et citoyennes

## Contexte

Les actions culturelles, sportives, sociales et citoyennes, mais aussi le numérique et ses supports peuvent constituer d'importants leviers pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

En matière de lutte contre l'illettrisme, les intervenants spécialisés partagent un même constat : un contexte de formation classique (« type tableau noir, papier, crayon ») se révèle souvent inadapté à la prise en charge d'une personne en situation d'illettrisme. Renvoyant à une situation d'échec, voire « des souvenirs traumatisants », il risque de susciter la démotivation des apprenants s'il est proposé en première approche du réapprentissage.

*« On ne peut pas proposer aux jeunes ou aux adultes ce qui les a souvent rebutés. ».*

Il apparaît ainsi indispensable de diversifier les méthodes d'accompagnement, et de proposer aux personnes en situation d'illettrisme des approches spécifiques et adaptées, à la fois pour créer de l'appétence pour les apprentissages et favoriser leur ancrage.

Des dispositifs tels que « CLEA » ont démontré le bien-fondé d'une remise en question des méthodes classiques pour aborder de manière plus efficace la question de l'accès aux compétences de base.

Deux principes se dégagent :

- Mise en situation du public, à partir des différents actes de la vie quotidienne,
- Partir des savoirs des intéressés, de leurs besoins concrets, et non plus de leurs déficits.

## Objectif 4.1 Prévenir et lutter contre l'illettrisme en développant le goût de la lecture et de l'écriture

### Enjeu

Ramener les personnes en situation d'illettrisme vers un goût pour l'apprentissage par le plaisir de la lecture (et pas uniquement par la fonctionnalité de la lecture et de l'écriture).

### Type d'acteurs mobilisés

Conseils départementaux, Centre Régional du Livre / Agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, bibliothèques, établissements pénitentiaires...

### Exemple d'intervention

Les services de lecture publique jouent un rôle essentiel en matière d'accès et de diffusion des savoirs et des connaissances. En se donnant notamment pour objectif d'améliorer l'accès pour tous, indépendamment de leur âge, leur situation socioéconomique ou leur localisation géographique, aux livres et à la lecture, ils contribuent aussi bien à la prévention de l'illettrisme chez les plus jeunes qu'à la lutte contre l'illettrisme. De très nombreuses manifestations culturelles autour de la lecture sont ainsi co-organisées sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine : festival Zinzins de lecture en Corrèze, Graine de Mômes en Charente, Coquelicot en Creuse, Haute-Vienne et Corrèze, concours « dis moi 10 mots » au niveau régional...

### Les préconisations des acteurs de terrain

Favoriser toutes les actions d'ouverture à la lecture et développer celles qui fonctionnent déjà (ex : Lire et faire lire, Premières pages, coins lectures, boîte à livres, espaces faciles à lire, ateliers d'écriture, rencontres d'auteurs, ateliers slam...).

Ouvrir les manifestations culturelles à tous, éviter de « stigmatiser » le public illettré, développer les actions culturelles intergénérationnelles.

Développer les paniers de lecture (temps dédié pour développer ce type d'action), la mise à disposition gratuite d'objets culturels (musique, livres...) adaptés au public, les partenariats (bibliothèques, écoles, associations).

Encourager les bibliothèques à se saisir de la question de l'illettrisme, notamment en zone rurale.

Soutenir la création de bibliothèques du « 3ème type » (tiers lieu) en lien avec les dispositifs de l'État, les services des départements et les bibliothèques départementales de prêt.

Favoriser la diffusion de l'information sur les ressources existantes.

#### **Objectif 4.2 Soutenir une offre de formation innovante prenant appui sur des outils de remédiation variés comme le numérique, la culture ou le sport**

##### **Enjeu**

Motiver les apprenants et faciliter l'ancrage des apprentissages par des pédagogies partant des habiletés / appétences des personnes, et prenant appui sur des supports de remédiation attractifs et valorisant pour les apprenants ; s'appuyer sur les compétences transversales pour favoriser l'insertion professionnelle.

##### **Type d'acteurs mobilisés**

Conseils départementaux, Structures associatives, Missions locales, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)...

##### **Exemple d'intervention**

Le secteur associatif de l'éducation populaire développe depuis de nombreuses années des pédagogies mêlant la mobilisation des apprentissages formels aux savoirs informels (compétences sportives, artistiques, numériques). L'objectif de ces approches : s'appuyer sur ces leviers pour donner de l'appétence pour l'apprentissage, notamment pour des personnes pour qui l'idée de revenir sur des bancs ressemblant à l'école peut évoquer un traumatisme.

Depuis longtemps confrontés à des problèmes de socialisation multifactoriels (références éloignées de la culture scolaire, manifestations d'agressivité, violences, absentéisme, dévalorisation de soi, précarité sociale et professionnelle dans les familles, constats récurrents de grande pauvreté dans des territoires ruraux, exclusion et abandon...), les enseignants des lycées professionnels recourent également à l'ouverture culturelle à travers les ateliers d'écriture, des ateliers artistiques, des classes culturelles, improvisations théâtrales, concours d'éloquence...

#### **Les préconisations des acteurs de terrain**

Favoriser le déploiement d'une offre innovante par la professionnalisation des intervenants et une meilleure rémunération des formations (« donner les moyens d'être innovant »).

Soutenir financièrement les pédagogies d'apprentissage / réapprentissage des compétences de base, qui utilisent les supports numérique (smartphones notamment).

Faire du sur mesure et financer de façon privilégiée et différenciée les porteurs de projet.

Mettre en place des modalités d'accès aux formations spécifiques pour les publics en situation d'illettrisme (ex : forfaits parcours pour les apprenants).

Soutenir financièrement les projets collectifs supports de formation, valoriser leurs résultats.

# Axe 5 - Mieux prévenir et prendre en compte les situations d'illettrisme dans les territoires ruraux et les territoires couverts par la politique de la ville

## Contexte

Les éléments de diagnostic montrent l'existence d'un lien entre illettrisme et pauvreté d'une part, et entre illettrisme et territoires ruraux d'autre part. Deux principaux types de territoire sont donc ciblés dans cette feuille de route : les territoires ruraux, et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### Quelques données en chiffres

Environ 3 habitants sur 10 de Nouvelle-Aquitaine vivent dans de petites aires urbaines ou dans des espaces hors influence urbaine.

La Région compte 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville ; y vivent près de 210 000 habitants, soit 3,6% de la population régionale. Dans ces quartiers, les demandeurs d'emplois sans formation / qualification sont surreprésentés (cas de 25% des demandeurs d'emplois dans les 9 quartiers prioritaires de Limoges, contre 9% en moyenne sur Limoges).

Les enjeux liés à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme sont perçus comme très différents selon le type de territoire.

Les **territoires ruraux** sont confrontés à la fois au manque de moyens dédiés (contrairement aux crédits fléchés Politique de la Ville) et à un cumul de handicaps pour le repérage (des services publics moins nombreux), l'évaluation et la formation (réseau de transport public insuffisant, zones blanches...).

Les **quartiers politiques de la ville** bénéficient au contraire de moyens spécifiques (crédits fléchés) et d'un tissu associatif dense, mais ce tissu associatif est peu sensibilisé à la thématique de l'illettrisme, et confronté à une situation de saturation face à des besoins en très forte hausse (contexte des réfugiés) : par conséquent, les capacités de repérage du public illettré par les structures associatives d'apprentissage sont faibles, et les réponses apportées inadaptées à la diversité des besoins.

Les solutions à mettre en œuvre doivent ainsi être pensées de manière spécifique.

## Objectif 5.1 Mieux repérer, évaluer le niveau d'illettrisme et orienter les personnes sur ces territoires cibles

### Enjeu

Accroître l'efficacité de la lutte contre l'illettrisme en agissant au plus près des besoins.

### Type d'acteurs mobilisés

Collectivités locales, plateformes d'évaluation, structures associatives...

### Exemples d'intervention

Pour résoudre les difficultés liées à la distance et au manque de réponse de proximité dans les territoires ruraux, des initiatives multiformes sont déployées sur certains territoires : tenues de permanences dans des lieux publics (mairie, bibliothèque...); mises en place de plateformes d'accueil, évaluation, orientation et suivi... Dans les quartiers politiques de la ville, des annuaires des structures d'accompagnement linguistique peuvent être réalisées pour faciliter l'orientation des publics.

Mettre en place des instances partenariales au niveau local pour mieux connaître ce qui se fait, mieux orienter.

Améliorer la lisibilité des initiatives qui existent au niveau régional sur l'illettrisme.

Outils des structures associatives des quartiers politiques de la ville afin qu'elles puissent mieux comprendre, détecter et accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

Déployer les plateformes d'évaluation sur l'ensemble du territoire régional et inciter les intercommunalités à cofinancer ces dispositifs.

### **Objectif 5.2 Dans les territoires ruraux, encourager la diversité des réponses et inciter les organismes de formation à déployer leurs activités au plus près des besoins**

#### **Enjeu**

Dans les territoires ruraux, répondre aux besoins de formation par des réponses adaptées (« il faut des structures en capacité d'aller chercher les personnes, en capacité de les recevoir individuellement ... ») et une offre de proximité (« il n'est pas réaliste d'imposer des trajets de 40 km à une personne en situation d'illettrisme, par ailleurs souvent très fragilisée, pour participer à une formation »).

#### **Type d'acteurs mobilisés**

Conseils départementaux, intercommunalités, organismes de formation professionnels, bénévoles, Région Nouvelle-Aquitaine...

#### **Exemples d'intervention**

Soucieuses de maintenir en milieu rural un tissu associatif en capacité de proposer des réponses de proximité aux personnes en situation d'illettrisme, certaines collectivités ont fait le choix d'appuyer financièrement des structures dont l'activité de coordination et d'animation dynamise les associations locales et les bénévoles autour du sujet de l'illettrisme. D'autres financent directement la constitution de réseaux de bénévoles sur les territoires (à travers par exemple un appel à projet), ou des structures proposant des solutions innovantes pour résoudre le problème de la distance (via la mise en place de permanences mobiles par exemple).

#### **Les préconisations des acteurs de terrain**

Apporter plus de souplesse aux financements de manière à soutenir le tissu associatif existant (le cadre des marchés publics va contre cette souplesse) et mailler ainsi le territoire en solutions de proximité (ex : permanences mobiles) même si celles-ci ne sont pas qualifiantes.

Adapter les modes de financement aux spécificités des territoires (ex : subventions aux structures qui sont les seules à couvrir certains territoires, appels à projets sur les territoires où l'on souhaite développer une offre...) ; éviter de concentrer les moyens financiers sur quelques structures de formation (logique conduisant à une concentration territoriale de l'offre et à son appauvrissement).

Mutualiser les structures mobiles existant sur le territoire (ex : associer les bibliobus à la démarche).

S'appuyer sur le maillage des bibliothèques comme lieu ressources.

Identifier au niveau de chaque département un acteur tête de réseau fédérateur des acteurs et actions sur l'illettrisme sur le territoire.

Encourager l'innovation pédagogique, développer la FOAD comme l'une des réponses possibles aux problèmes d'accessibilité (à coupler avec les formations au numérique).

Garantir les moyens au niveau de la professionnalisation des bénévoles.

### **Objectif 5.3 Dans les territoires politique de la ville, mieux prévenir et lutter contre l'illettrisme en renforçant la complémentarité des actions et des intervenants**

## Enjeu

Mobiliser l'ensemble des leviers disponibles sur ces territoires de manière à renforcer la maîtrise de la langue et des compétences de base des personnes en situation d'illettrisme sur ces territoires ; prévenir l'illettrisme chez les plus jeunes en « captant » les parents en situation d'illettrisme et en leur permettant de monter en compétences

## Type d'acteurs mobilisés

Rectorats, centres communaux d'action sociale (CCAS), directions départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), secteur associatif, CAF...

## Exemples d'intervention

Cofinancé par la politique de la ville, le Programme de réussite éducative est un exemple de dispositif partenarial mis en place dans les quartiers prioritaires politique de la ville pour accompagner l'enfant dans la résolution des freins à sa réussite, en incluant un soutien aux parents en difficulté afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et de les aider dans la fonction parentale. Parmi les difficultés prises en compte (grande précarité, difficultés relationnelles au sein de la famille, besoins d'apprentissage de la langue...), une attention particulière est portée sur l'éventuelle situation d'illettrisme des parents.

### Les préconisations des acteurs de terrain

Dans les quartiers politique de la ville, améliorer la lisibilité sur l'offre de service « illettrisme » existante, en prenant soin de la distinguer de l'offre « apprentissage de la langue ».

Améliorer la coordination de cette offre de service : s'appuyer sur les instances locales de coordination ou en mettre en place (ex : autour des plateformes lorsqu'elles existent).

Sensibiliser les intervenants de ces quartiers au sujet de l'illettrisme.

Sensibiliser les futurs enseignants (INSPE) à la problématique de l'illettrisme pour qu'ils puissent jouer un rôle de relais auprès des parents.

Adapter l'offre de formation aux contraintes des apprenants : cours du soir et week-end ; éviter l'organisation des formations dans des lieux susceptibles de décourager les apprenants (établissement scolaire notamment).

Associer la CAF pour permettre le développement de modes de garde atypiques / adaptés pour des apprenants, même hors formations qualifiantes.

# Axe 6 - Mieux prendre en compte les besoins des jeunes et renforcer leurs compétences de base

## Contexte

Si la réussite des jeunes aquitains est réelle et majoritaire (taux de réussite aux examens supérieurs à la moyenne nationale, livret personnel de compétences, tests des JDC...), des points de difficulté demeurent.

*« Ces difficultés sont associées à certains publics, à certains moments et à certains territoires, auxquels nous portons une attention particulière » (Rectorat de Bordeaux)*

Ainsi, parmi les jeunes sortis du système scolaire et accueillis par les Missions Locales, une forte proportion est peu ou pas qualifiée.

### Quelques données en chiffres

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, 43% des jeunes accueillis par la Mission Locale Rurale de la Haute Vienne ont un niveau 5 (équivalent au CAP, au BEP ou au DNB/BEPC), 60% un niveau 5 ou 6 (sans qualification)

En 2017, 41,5% des jeunes reçus par la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque ont un niveau 5 ou plus ; sur 700 jeunes entrés en formation, 90 sont entrés en formation Compétences clés.

Lorsque cette faible qualification est associée à des difficultés sur les compétences de base, les jeunes font face au risque d'échouer dans leur insertion professionnelle, et à plus long terme de perdre les compétences acquises pendant leur scolarité.

Plusieurs défis se posent alors aux intervenants, parmi lesquels : consolider les savoirs fondamentaux des jeunes en difficulté avant leur sortie du système scolaire ; repérer les jeunes non scolarisés fragiles sur les compétences de base ; les mobiliser autour d'un projet de formation.

## Objectif 6.1 Prévenir l'illettrisme en détectant les élèves fragiles et en renforçant leur accompagnement avant la sortie du système scolaire

### Enjeu

Renforcer l'accompagnement pédagogique des jeunes fragiles sur les compétences de base.

### Type d'acteurs mobilisés

Rectorats, équipes enseignantes des collèges, lycées professionnels, centres de formation des apprentis (CFA), écoles de la deuxième chance...

### Exemple d'intervention

Un protocole d'accord signé avec l'établissement du service national du Sud-Ouest leur permet notamment de mettre en œuvre les JDC dans des établissements où des jeunes sont susceptibles d'être détectés en grande difficulté (lycées professionnels en particulier). Sur certains territoires, les équipes du Rectorat reçoivent en entretien les jeunes détectés en difficulté de lecture lors de ces JDC thématiques et y forment les équipes enseignantes. L'objectif de ces formations est d'aider les enseignants de toutes les disciplines à concevoir des stratégies pédagogiques encore plus pertinentes et d'accompagner au mieux chaque jeune détecté en grande difficulté.

### Les préconisations des acteurs de terrain

Aborder la question de l'illettrisme dans une approche globale, intégrant l'entourage du jeune.

Développer les partenariats entre l'Éducation nationale et les autres intervenants sur les temps périscolaires voire extrascolaires.

Mieux coordonner l'action des intervenants (Éducation Nationale, Missions Locales...) afin de mieux préparer la sortie de la formation initiale des jeunes en difficultés, et concevoir un accompagnement spécifique dans le cadre de leur formation professionnelle ou de leur parcours d'insertion.

Former les formateurs des CFA à la problématique de l'illettrisme ; leur permettre de mieux repérer les apprentis fragiles au niveau des compétences de base et mettre en place des pédagogies adaptées.

### **Objectif 6.2 Repérer et évaluer le niveau d'illettrisme des jeunes fragiles sortis du système scolaire**

#### **Enjeu**

Sécuriser le parcours d'insertion ou de formation professionnelle des jeunes.

#### **Type d'acteurs mobilisés**

Missions locales, plateformes d'évaluation et d'orientation...

#### **Exemple d'intervention**

Les missions locales reçoivent et accompagnent en priorité les jeunes entre 16 et 25 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. Dans certains territoires, un partenariat entre les missions locales et une plateforme d'accueil, évaluation, orientation et suivi a permis d'évaluer systématiquement le niveau de maîtrise des compétences de base des jeunes entrant dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes. Les jeunes ayant besoin de remise à niveau ont ensuite été orientés sur des formations Compétences clés (places prioritaires).

#### **Les préconisations des acteurs de terrain**

Accroître le maillage territorial des plateformes d'accueil, évaluation, orientation et suivi, en particulier sur les territoires ruraux.

Structurer les partenariats entre acteurs.

### **Objectif 6.3 Concevoir des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux jeunes**

#### **Enjeu**

Inciter les jeunes à entrer en formation ; ancrer dans le long terme les apprentissages et réapprentissages ; ne pas reproduire des contextes de formation renvoyant les jeunes à l'école, synonyme d'échec.

#### **Type d'acteurs mobilisés**

Ligue 24, Protection Judiciaire de la Jeunesse Aquitaine Nord, associations d'éducation populaire, missions locales...

#### **Exemples d'intervention**

Partant du constat que les besoins de prise en charge et d'accompagnement des jeunes sont spécifiques (« en matière de lutte contre l'illettrisme, on ne peut pas procéder avec les jeunes comme avec des personnes de 30-40 ans »), les structures travaillant avec ce public préconisent et mettent en œuvre des approches adaptées : ne pas aborder la formation aux compétences de base de manière isolée, partir des compétences déjà acquises pour mettre les jeunes en situation de réussite, rapprocher la théorie de la pratique, donner de l'appétence pour l'apprentissage en s'appuyant sur les leviers puissants de mobilisation des jeunes que sont le sport, les pratiques artistiques, le numérique, prévoir des possibilités d'entrées et sorties de formation...

#### **Les préconisations des acteurs de terrain**

Ne pas tout réinventer, faire connaître et s'appuyer sur les dispositifs / méthodologies existantes (clubs prévention, espaces vie sociale de la CAF...).

Privilégier avec les jeunes des leviers de motivation forts tels que : les formations de groupe, ancrées dans la réalité de leur projet d'insertion ou de formation professionnelle, s'appuyant sur leurs habiletés et sur des outils valorisants (le numérique).

Rémunérer les jeunes qui suivent des formations type compétences de base (lorsque ces sessions se déroulent en amont des formations rémunérées).

Prévoir une prise en charge et un accompagnement adaptés à ce public : temps d'accompagnement nécessaire à la mise en place d'une relation de confiance, proximité des solutions proposées, plus grande souplesse de règles de suivi des formations (possibilités d'entrée et sorties de formation, de suspension...).

### **3 Les engagements communs des signataires**

**En appui des objectifs de la feuille de route pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Nouvelle-Aquitaine et de sa mise en œuvre opérationnelle, dans le cadre de leurs compétences, les signataires s'engagent à :**

- **Inscrire leurs actions en cohérence avec le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)**
- **Promouvoir et soutenir la création de plateformes d'accueil-évaluation-orientation et suivi des personnes en situation d'illettrisme dans les territoires**
- **Garantir l'accès des publics les plus fragiles à des parcours qualifiants par le développement et la consolidation de leurs compétences de base, en utilisant notamment les leviers du Pacte régional d'investissement dans les compétences (Appel à projet Illettrisme et Illectronisme,...), des Parcours Emploi Compétences et du service public régional de formation (Habilitation de service public Socle compétences de base)**
- **Développer des actions de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme au sein des entreprises.**
- **Soutenir le déploiement d'un Centre Ressource Illettrisme à l'échelle Nouvelle-Aquitaine pour développer l'appui auprès de l'ensemble des acteurs concernés, l'animation des réseaux de proximité et la sensibilisation au repérage et à l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme**
- **Identifier et analyser de manière concertée les besoins de professionnalisation des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme en Nouvelle-Aquitaine et participer à ce titre à l'élaboration et à l'adaptation de programmes et/ou d'actions de professionnalisation des acteurs.**
- **Développer les partenariats nécessaires, notamment avec les Départements, pour la déclinaison opérationnelle de la feuille de route.**
- **Promouvoir la feuille de route au plan régional et dans les territoires afin d'en assurer l'appropriation à l'échelle des bassins de vie.**

- **Promouvoir la feuille de route dans les déclinaisons d'actions de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.**

## **4 Instances et outils de mise en œuvre**

## 4.1 Les instances de gouvernance de la feuille de route

### 4.1.1 La méthode d'élaboration de la feuille de route

#### *Le groupe projet Illettrisme*

La feuille de route pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Nouvelle-Aquitaine a été élaborée dans le cadre d'un partenariat entre L'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Académique de Nouvelle-Aquitaine en lien avec les rectorats de Bordeaux, Limoges et Poitiers, le COPAREF, le Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA), les missions illettrisme des CARIF OREF<sup>11</sup> des anciennes régions et l'ANLCI.

Réuni dès l'année 2017, ce groupe projet a dans un premier temps identifié 6 orientations stratégiques, puis s'est réuni à plusieurs reprises entre janvier 2018 et avril 2019 afin d'organiser la consultation des territoires et de finaliser l'écriture de la feuille de route.

#### *La consultation des territoires*

Une phase de consultation a ensuite été organisée en 2018 de manière à mobiliser l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine autour de la feuille de route et d'aboutir à un document co-construit.

Deux principaux types d'acteurs ont été consultés :

- Les conseils départementaux des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine
- Un ensemble d'acteurs ayant développé une expertise sur la thématique de l'illettrisme

Cette consultation s'est déroulée en trois étapes :

- Entre mars et avril, à travers une série d'entretiens individuels à partir desquels les axes ont pu être modifiés et déclinés en objectifs et une première version de feuille de route proposée au groupe de travail régional Illettrisme.
- En juin, à l'occasion d'une rencontre régionale, qui a permis de finaliser la feuille de route (ajustement / validation technique, propositions de recommandations et d'indicateurs de suivi dans le cadre d'ateliers de travail...).
- En 2019, avec la poursuite des travaux et la validation finale de la démarche.

### 4.1.2 La gouvernance de la feuille de route au niveau régional

#### *Le comité de pilotage*

La feuille de route fait l'objet d'un suivi au niveau régional par un comité de pilotage. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du groupe projet mis en place pour l'élaboration de ce document de référence.

Le comité de pilotage est animé par le Préfet de Région (SGAR). Il est composé de la manière suivante : le rectorat de la Région Académique, la région Nouvelle-Aquitaine, le Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA) Nouvelle-Aquitaine et l'ANLCI.

Instance de pilotage et de suivi, il veille à la déclinaison opérationnelle des engagements communs pris par les signataires. Il se réunit 1 fois par an pour réaliser un bilan annuel des réalisations qui sera ensuite présenté au comité technique régional.

---

<sup>11</sup>Processus de fusion absorption des 3 structures CARIF OREF, création de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine (CMNA). Le Centre Régional Vincent Merle de Pessac en est le siège social.

Il appuie ainsi le correspondant de l'ANLCI dans sa mission d'animation et de suivi de la feuille de route. Pour cela, il désigne en son sein un responsable du suivi pour chacun des axes, qui sera chargé de renseigner les indicateurs correspondants à ces derniers.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par le correspondant régional de l'ANLCI.

Le comité de pilotage se réunit à l'initiative des signataires de la feuille de route.

### ***Le correspondant régional de l'ANLCI***

S'appuyant sur les orientations nationales, le correspondant régional de l'ANLCI est nommé par le Préfet de Région sur sollicitation de l'ANLCI. Il assure l'animation, la promotion et la coordination de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès aux savoirs de base en région, en articulation avec la structure en charge de l'appui à la politique du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en matière de lutte contre l'illettrisme. Il est chargé du suivi annuel de la feuille de route, avec l'appui des membres du comité de pilotage parmi lesquels ont été désignés des responsables du suivi des axes.

### ***Le comité technique régional***

Cette instance associe largement les acteurs de la région impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme. C'est un espace d'échanges de pratique et d'information des parties prenantes, ainsi qu'une instance de suivi de la feuille de route. Il pourra privilégier chaque année un des axes de la feuille de route ou une thématique particulière, sur le modèle des « forums des pratiques » organisés par l'ANLCI.

Il est réuni une fois par an pendant toute la durée de mise en œuvre de la stratégie régionale.

### **Gouvernance partagée de la feuille de route**

Les instances de gouvernance pourront également être ouvertes à d'autres partenaires tels que les conseils départementaux et les branches professionnelles à chaque fois que nécessaire.

Des **groupes de travail ad'hoc** pourront être mis en place de manière à conduire les travaux au sein de certaines actions qui auront été identifiées à l'occasion des réunions annuelles du comité technique régional.

## 4.2 Le suivi et l'évaluation

### *Un tableau de bord de suivi*

Dans un contexte où les actions sont de nature très diverse et menées par des opérateurs multiples, la feuille de route ne vise pas un suivi exhaustif de l'ensemble des actions menées en Nouvelle-Aquitaine en matière de prévention et lutte contre l'illettrisme.

Un nombre restreint d'indicateurs de suivi sont identifiés par axe et objectifs, de manière à permettre un premier niveau de capitalisation des actions mises en œuvre au niveau régional (voir annexe 5.4). Notons qu'il s'agit essentiellement d'**indicateurs de réalisation**, sélectionnés pour leur représentativité (par rapport à l'axe ou à l'objectif) et leur capacité à être renseignés. En ce qui concerne les **indicateurs de résultat** identifiés, ceux-ci ne seront mesurables que lorsque les actions seront suffisamment engagées. Ils seront renseignés à la fin de la période de mise en œuvre de la feuille de route, et n'ont pas vocation à être intégrés au bilan annuel.

Le suivi est réalisé une fois par an, au troisième trimestre, à travers l'actualisation d'un tableau de bord, mis à jour chaque année par le correspondant régional de l'ANLCl, avec l'appui des membres du comité de pilotage parmi lesquels ont été désignés des responsables du suivi des axes

### *Un bilan annuel des réalisations*

Un bilan annuel des réalisations est examiné à l'occasion de la réunion annuelle du comité de pilotage, qui en fait ensuite une restitution au comité technique régional. Les membres du comité technique régional sont invités à cette occasion à enrichir le bilan annuel des réalisations en faisant part au comité de pilotage des actions menées au niveau des territoires.

### *Une évaluation finale décidée par le comité de pilotage*

L'évaluation a une visée stratégique, elle apporte une réponse à trois demandes :

- Politique (des décideurs) : elle doit permettre d'apprécier la performance du plan et de l'ajuster (dans cette génération ou dans la prochaine) pour le rendre plus efficace, c'est donc un outil d'aide à la décision ;
- Technique (opérateurs et partenaires associés à sa mise en œuvre) : en appréciant les modalités de mise en œuvre du plan et de fonctionnement du partenariat avec l'objectif de l'améliorer ;
- Citoyenne : en donnant de la visibilité aux actions engagées.

Le comité de pilotage est l'initiateur de l'évaluation, il en définit le champ et les objectifs, valide ses résultats et décide des suites à lui donner. L'évaluation peut être globale à l'ensemble du plan ou ciblée sur quelques actions qui soulèvent un questionnement spécifique.

Si le comité de pilotage la mandate, cette évaluation finale est réalisée dans les derniers mois de la feuille de route et vise avant tout à apprécier ses résultats et à en tirer des enseignements dans la perspective d'une nouvelle stratégie politique en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Elle vise à comprendre quels sont les mécanismes qui ont permis ou non d'atteindre les objectifs escomptés.

## 4.3 Des outils à disposition des acteurs de terrain

### 4.3.1 Le numéro vert « Illettrisme Info Service » : 0800 11 10 35

Lancé au niveau national par l'ANLCI en 2015, ce numéro est destiné à toutes personnes cherchant de l'aide, des informations, des conseils sur l'illettrisme, qu'elles soient professionnelles ou personnes concernées.

Les appels sont gratuits et redirigés vers le Centre Ressources Illettrisme correspondant au territoire de l'appelant afin d'apporter une réponse au plus proche des personnes.

### 4.3.2 Des ressources accessibles à tous

Plusieurs organismes proposent des outils d'information-sensibilisation susceptibles d'appuyer les intervenants impliqués directement ou indirectement dans des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Les paragraphes suivants en présentent quelques-uns.

#### *Les outils de l'ANLCI*

L'ANLCI met à disposition des acteurs de multiples outils d'information / sensibilisation / formation sous format papier ou en ligne. A titre d'exemple, la formation digitale ouverte "comprendre, repérer, agir face aux situations d'illettrisme", qui s'organise autour de deux modules :

- Le module « Illettrisme, notions de base », d'une durée d'un quart d'heure, s'adresse à tous ceux qui occupent des fonctions d'accueil (agents de mairie, de préfecture, des caisses d'allocations familiales ...) susceptibles de rencontrer des personnes en difficulté avec les savoirs de base. Il permet d'être au clair sur les définitions, de détecter les situations d'illettrisme à l'occasion du traitement d'un dossier administratif, d'un entretien téléphonique, d'un rendez-vous ... et d'aborder le sujet de l'illettrisme avec une posture et un vocabulaire adaptés pour ne pas gêner les personnes et ne pas être gêné soi-même.
- Le module « Illettrisme, formation approfondie », d'une durée d'une heure, s'adresse en particulier aux personnes chargées de l'orientation et de l'évolution professionnelle (conseillers en évolution professionnelle des Fongecif, Pôle emploi, Missions locales, ...).

Page accessible à l'adresse suivante :

L'ANLCI met également à disposition des acteurs plusieurs outils de communication :

- Son site Internet comprend un « portail des régions », avec une page consacrée à la Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci dispose d'un fil d'actualité dont les acteurs de terrain peuvent s'emparer.
- L'ANLCI publie également chaque mois une lettre électronique « e-lci » qui relaie notamment les initiatives locales.

*Pour faire publier une actualité sur le portail des régions ou la lettre électronique de l'ANLCI, contacter : virginie.lamontagne@anlci.fr ou*

#### *Les outils du Rectorat de Bordeaux*

L'entrée « lutte contre l'illettrisme » du site académique étant en cours de restructuration, il est possible de trouver actuellement de nombreuses ressources (l'acte de lecture : la compréhension en lecture ; la grande difficulté en lecture/écriture ; les troubles spécifiques du langage etc.) sur le site disciplinaire de lettres et langues et sur le même site à l'entrée « maîtrise de la langue ».

On pourra également consulter le site du CASNAV de l'académie de Bordeaux, ainsi que le site consacré à l'Éducation Prioritaire.

### **Les outils du Rectorat de Limoges**

Plusieurs outils sont disponibles autour du repérage des difficultés linguistiques ou langagières des élèves et des remédiations à apporter, notamment des fiches-ressources de la mission *maîtrise de la langue/prévention de l'illettrisme du rectorat de Limoges* et des outils d'accompagnement concernant la scolarisation des élèves français d'origine mahoraise (*Vade Mecum en direction des équipes qui accompagnent ces élèves*).

Pages accessibles à l'adresse suivante : <http://pedagogie5.ac-limoges.fr/casnav/>

### **Les outils du Rectorat de Poitiers**

Le rectorat de Poitiers présente, sur l'espace pédagogique de son portail Académique, plusieurs pages consacrées à la prévention de l'illettrisme. On y trouve notamment une page réservée aux « ressources pédagogiques et didactiques » qui contient de nombreuses fiches actions.

Page accessible à l'adresse suivante :

<http://ww2.ac-poitiers.fr/illettrisme/spip.php?rubrique31>

### **Les outils du Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme Nouvelle-Aquitaine**

Le CRIA de Nouvelle-Aquitaine constitue une ressource de proximité, au service des acteurs de terrain. Ses missions sont multiples :

- Mise à disposition de Ressources au siège du CLAP et dans les différents espaces ressources répartis sur le territoire régional
- Appui méthodologique aux institutionnels
- Appui méthodologique et pédagogique aux organismes de formation, associations, réseaux d'accueil, ainsi qu'aux OPCO et entreprises
- Sensibilisation et formation au repérage des situations d'illettrisme des différents réseaux prescripteurs et « orienteurs » de l'insertion socio-professionnelle et des entreprises
- Animations territoriales qui visent la coordination et la mise en réseau des acteurs
- Veille technique et pédagogique et capitalisation de ressources

Le CRIA propose notamment un programme de formation avec des modules à destination des prescripteurs et des formateurs. Ces animations professionnalisantes sont délocalisées suivant les besoins des territoires.

Son site Internet présente :

- une cartographie de l'offre de formation de base
- un programme de formation et d'animations
- de nombreuses publications
- une information sur les dispositifs en cours

Page accessible à l'adresse suivante :

Une page spécifique sera consacrée aux fiches témoignages recueillies auprès des acteurs de de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme de Nouvelle-Aquitaine, de manière à faciliter leur éventuelle transposition d'un territoire à l'autre.

### **Les outils de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine (CMNA)**

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine a pour mission :

- l'information sur la formation à travers la collecte et la diffusion de l'information la plus fiable et la plus complète sur l'offre de formation et sur l'évolution des dispositifs
- l'observation et l'analyse de la relation formation- emploi et de ses évolutions,
- l'appui aux politiques publiques,
- l'accompagnement et l'outillage des acteurs

Elle s'adresse de façon transverse à l'ensemble des professionnels de l'éducation, de la formation, de l'orientation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources en favorisant la coopération et la mutualisation entre ces acteurs et en proposant un programme de professionnalisation.

Elle stimule l'innovation et l'expérimentation dans les domaines de la formation, du conseil et de l'accompagnement en réponse aux attentes et aux usages évolutifs des publics et des professionnels.

### **Autres sites ressources**

<http://www.anlci.gouv>.

<http://www.illettrisme-journées.fr/>

<http://www.certificat.clea.fr>

<http://www.facebook.com/ANLCl-Agir-ensemble-contre-lillettrisme-1385840864988294/>

<http://www.illettrisme-solutions.fr/>

## **4.3.3 Des outils de financement multiples**

### **Les sources de financement mobilisables**

La lutte contre l'illettrisme est une compétence partagée, qui relève aussi bien des pouvoirs publics, du monde économique et de société civile. Elle ne peut réussir que si toutes les forces de notre pays s'y engagent conjointement et en bonne intelligence.

Que ce soit sous la forme de subventions ou d'appels à projet, différentes sources de financement sont à disposition des acteurs qui souhaitent développer et mettre en place des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. La liste suivante en recense les principaux :

- Région Nouvelle Aquitaine ;
- Budget Insertion des conseils départementaux et soutien à la vie associative des conseils départementaux ;
- Intercommunalités (communauté de communes, communautés d'agglomération, métropoles) ;
- Fonds Social Européen ;
- État ;
- Budget associé aux Aides au développement à l'emploi et aux compétences (ADEC)
- Mécénat : Orange, SNCF, Caisse d'épargne.....
- OPCO ;
- ....

### **Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)**

Visant à former à terme un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés, le Plan d'Investissement dans les Compétences du gouvernement prévoit au niveau national un effort de 15 milliards d'euros qui sera conduit entre 2018 et 2022 pour consolider la reprise économique et la cohésion de notre société à travers notamment :

- un ensemble de mesures pour favoriser des parcours « sur mesure » de formation vers l'emploi, combinant un diagnostic des compétences numériques, la consolidation des savoirs de base, une

orientation ciblée en lien avec l'évolution et les besoins des entreprises et enfin un accompagnement visant systématiquement un emploi à la clé ;

- le développement d'outils plus performants et innovants. Le Plan encouragera l'émergence d'une offre de formation plus efficace, plus pertinente et plus innovante, notamment par le lancement d'appels à projets d'expérimentations et innovations sur l'ensemble des territoires. Il contribuera encore à la modernisation des organismes de formation, et accélèrera leur transition numérique ;
- le déploiement d'une nouvelle plateforme du Compte personnel de formation (CPF).

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé avec l'État le 18 janvier 2019 le PACTE régional d'investissement dans les compétences. Celui-ci vise à proposer 60 000 parcours supplémentaires de formation à destination des publics les plus fragiles.

### **Le PACTE 2019-2022**

Dans la continuité du contrat d'amorçage du PIC, le PACTE 2019-2022, doté de plus de 500 millions d'euros pour 4 ans, vise au-delà de la simple logique additionnelle, une refonte en profondeur, voire une transformation de l'ensemble du système de formation.

Le PACTE se décline sous la forme de 3 axes qui sont prévus par le cadre de réponse élaboré par l'État (insistance sur les parcours qualifiants vers l'emploi, sur la modernisation des contenus et modalités de mise en œuvre des formations). Le PACTE porte une attention particulière aux publics en difficulté avec les savoirs de base, notamment à travers son axe 2 – Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés. A partir d'un diagnostic étayé des besoins des publics les plus en difficulté, ne disposant pas des compétences clés, et des réponses spécifiques offertes, il porte l'ambition de soutenir des propositions de parcours innovants et d'amplification de l'accès de ces publics prioritaires à la formation.

## **5 Annexes**

## 5.1 Glossaire

- ALCA : Agence Livre, Cinéma, Audiovisuel
- ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
- APEC : Association pour l'emploi des cadres
- B2IA : Brevet Informatique et Internet Adultes
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- CARIF : Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CD : Conseil départemental
- CFA : Centres de formation d'apprentis
- CléA : Certificat de connaissances et de compétences professionnelles
- CMNA : Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine
- CNFPTLV : Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie
- COPAREF : Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle
- CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles
- CREFOP : Comité Régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
- CRI : Centre Ressources Illettrisme
- DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDL : Détectés en difficulté de lecture
- DPLAI : Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme
- E2C : Ecoles de la 2<sup>ème</sup> chance
- ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
- FLE : Français Langue étrangère
- IEN : Inspecteurs de l'Éducation nationale
- IVQ : Information Vie Quotidienne (enquête INSEE)
- JDC : Journée défense et citoyenneté
- OPCO : Opérateur de Compétences
- OREF : Observatoires régionaux emploi formation
- PDI : Programme départemental d'insertion
- PEC : Parcours emploi compétences
- PIC : Plan d'Investissement Compétences
- PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- PMI : Protection maternelle et infantile
- PTI : Pacte territorial d'insertion
- QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
- RCCSP : Référentiel des compétences clés en situation professionnelle
- SIAE : Structure d'insertion par l'Activité Economique



## 5.2 Définitions

Sources : sites de l'ANLCI et [www.programmealphab.org](http://www.programmealphab.org)

**Analphabétisme.** On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

**ANLCI - Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.** Groupement d'intérêt public créé en 2000. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens des décideurs et des acteurs pour prévenir et lutter contre l'illettrisme et pour accroître leur visibilité et leur efficacité.

**Alphabétisation.** Enseignement de la lecture et de l'écriture à une personne qui n'a pas ou peu été scolarisée dans son pays d'origine. Elle n'a jamais ou peu appris le code écrit dans leur langue maternelle (numération, lecture, écriture, repérage dans l'espace...). Le terme d'analphabétisme est utilisé pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

**ASL.** Atelier de Savoirs Sociolinguistiques dont l'un des objectifs principaux est d'enseigner à la personne migrante, en plus du français, le rôle social qui est attendu d'elle. La personne acquiert des connaissances et des repères sur l'usage des différents espaces sociaux en France.

**Compétences de base.** Le choix du mot « compétences de base » par rapport à « savoirs de base » illustre la volonté d'inscrire les démarches d'apprentissage dans une approche pragmatique dont le but est de permettre la capacité à agir dans les situations de la vie courante par l'utilisation des compétences de base (plus d'aisance, plus d'autonomie). L'acquisition des savoirs de base ne trouve son sens si elle débouche sur une mise en œuvre dans des situations concrètes de la vie quotidienne, sociale, professionnelle ou familiale.

Les compétences de base :

- Compétences langagières : communiquer à l'oral et à l'écrit (lire et écrire)
- Compétences mathématiques : calcul des quantités, résoudre des problèmes
- Compétences cognitives : se repérer dans l'espace et le temps, capacités de raisonnement et de mémorisation,
- Utiliser des technologies de l'information et de la communication
- Apprendre, tirer les enseignements de l'expérience
- Ouverture culturelle

**Compétences clés.** Ce sont les compétences dont chaque personne a besoin pour obtenir un emploi et parvenir à la satisfaction personnelle, à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active dans le monde actuel axé sur la connaissance. Elles correspondent au niveau qui devrait être atteint en fin de scolarité obligatoire. La formation des adultes doit permettre à tous les adultes de développer et d'entretenir ces compétences tout au long de la vie. Elles sont définies par : l'OCDE (2000), l'Europe (2006), le socle commun de connaissances et compétences de l'éducation nationale (2006). En France, un marché de l'État pour la formation aux adultes s'appelle « compétences clés » et compte 5 compétences. Les différents référentiels sont téléchargeables sur internet.

**CléA.** Afin notamment de valider la formation Compétences Clés, la certification CLÉA a été créée par un décret du 13 février 2015. En effet, pour rappel, le dispositif Compétences Clés n'est pas certifiant (ce qui est aujourd'hui difficile à valoriser, et qui est désormais exigé pour une prise en charge via le CPF). CLÉA certifie l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles. Cette certification (cf. lexique) a pour objectif d'améliorer « l'employabilité » des personnes, notamment des personnes non diplômées

(qu'elles recherchent un emploi ou qu'elles soient déjà en emploi). Des centaines d'OF en France sont habilités « CLÉA » dans le cadre de regroupements (AFPA, GRETA, UROF ...). [www.certificat-clea.fr](http://www.certificat-clea.fr)

**CRIA - Centre de ressources illettrisme et analphabétisme.** Il s'agit d'un espace d'animation à vocation régionale ou départementale qui contribue à l'amélioration des actions de lutte contre l'illettrisme. Il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur du domaine. Il propose aussi parfois des formations de formateurs.

**FLE - Français Langue Etrangère.** Désigne à l'origine l'enseignement /apprentissage du français à l'étranger dans des contextes non francophones ou pour des étudiants de passage en France. Le français est alors appris dans un but professionnel, culturel, touristique ou personnel. Par extension, on utilise fréquemment ce terme pour l'enseignement du français en France, pour des publics migrants. Un apprenant dit "FLE" est un étranger qui a besoin d'apprendre la langue française qui lui est étrangère.

**FLS - Français Langue Seconde.** Un apprenant FLE qui décide de rester en France, pour des raisons personnelles ou professionnelles, devra continuer d'apprendre le français dans un but d'intégration. Ce sigle désigne également le français langue de scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France.

**Garantie Jeunes.** La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive (temps plein) et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi. Après une période d'expérimentation dans plusieurs départements, la Garantie jeunes est généralisée à toute la France y compris dans les départements d'outre-mer depuis le 1er janvier 2017.

**Illettrisme.** On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Le mot illettrisme est un néologisme créé en 1981 par ATD Quart Monde afin de désigner les personnes ayant une connaissance insuffisante de l'écrit, bien qu'ayant été scolarisées dans notre pays. Auparavant, la définition de l'UNESCO de l'analphabétisme ne permettait pas de faire cette distinction.

860 millions d'hommes et de femmes sont, dans le monde, confrontés à l'incapacité de lire et d'écrire, privés des plus simples compétences de base. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés.

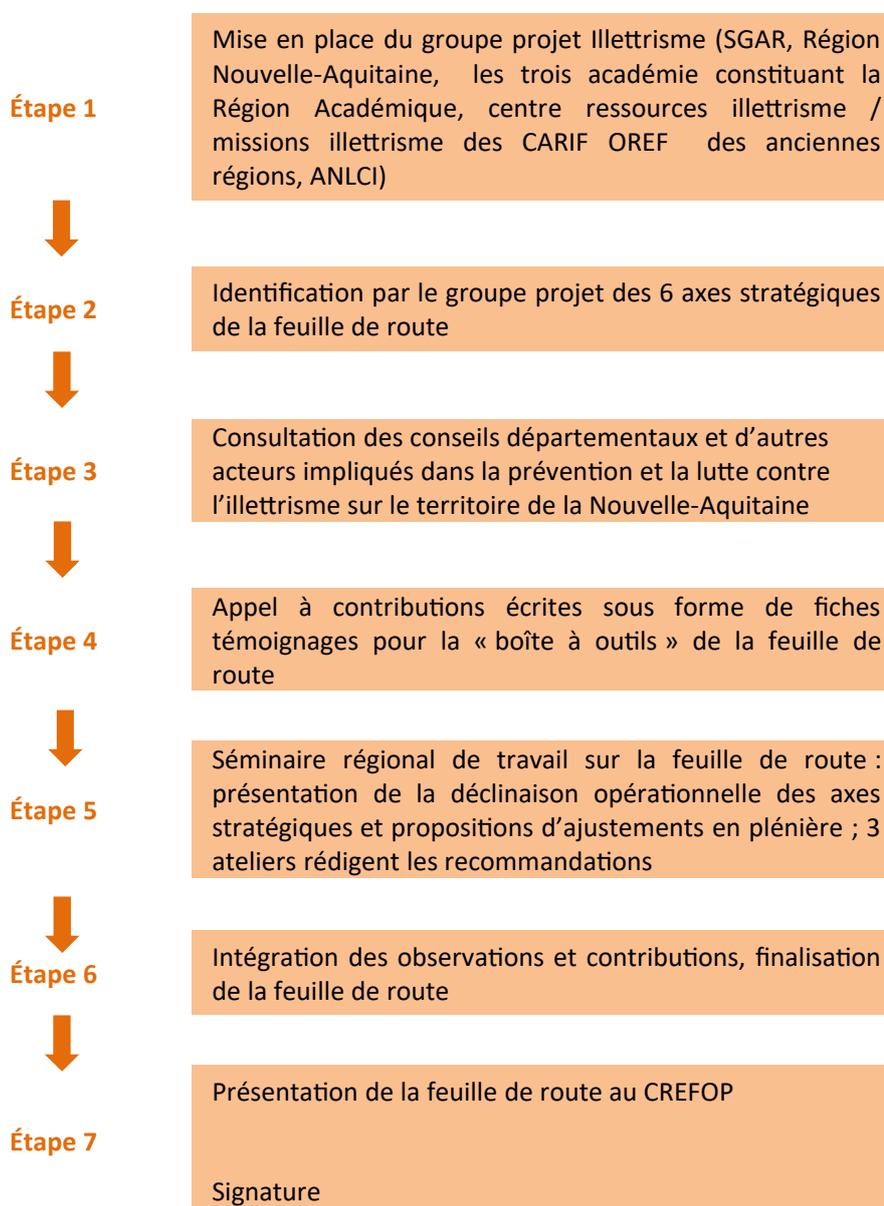
Pour qualifier cette situation, qui touche tous les âges de la vie, et la distinguer de celle de personnes qui ne sont jamais allés à l'école, la France a donc choisi le terme d'illettrisme. Un mot dur, qui suscite la réaction, l'indignation, mais qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés, car ils ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec. Pourtant faire face aux situations de la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit exige beaucoup de courage et de volonté, et la mise en place d'habiles stratégies de contournement. (ANLCI).

**Parcours emploi compétences.** A partir de janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service

public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

## 5.3 La méthode d'élaboration de la feuille de route

La feuille de route pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Nouvelle-Aquitaine a été construite par étapes, depuis les premières réflexions préparatoires en 2017, jusqu'à son adoption mi-2018 :



## 5.4 Le tableau de suivi de la feuille de route

### 5.4.1 Proposition d'indicateurs de résultats

Deux principaux indicateurs de résultat sont proposés :

- Evolution du taux d'illettrisme en Nouvelle-Aquitaine (source : enquête IVQ-INSEE)
- Evolution du taux de jeunes en difficulté de lecture aux JDC réalisées en Nouvelle-Aquitaine (profils 1 et 2 ; source : Etablissement du service national / les trois académies constituant la région académique)

### 5.4.2 Proposition d'indicateurs de réalisation

Le tableau suivant propose une liste d'indicateurs de réalisation à suivre annuellement dans le cadre du suivi de la feuille de route :

Axes	Objectifs	Indicateurs de réalisation proposés (quantitatif ou qualitatif)	Source pour la remontée des données	Responsable du suivi des indicateurs de l'axe
1. Sensibiliser, informer et outiller les acteurs au contact des publics fragiles pour mieux repérer et accompagner les personnes en situation d'illettrisme	1.1 Sensibiliser, informer et outiller les intervenants du champ de l'insertion, du social et de l'éducation	1.1.1 Nombre d'actions de sensibilisation mises en place et de professionnels sensibilisés	1.1.1 et 1.1.2 Comité technique régional <sup>12</sup>	CRIA
		1.1.2 Nombre de personnes repérées par ces professionnels	1.1.3 Plateformes / CRIA	
		1.1.3 Nombre de personnes orientées vers les plateformes d'accueil et d'orientation	1.1.4 CRIA / CAP MÉTIERS NOUVELLE-AQUITAINE	
		1.1.4 Création d'outils contribuant à la lisibilité de l'offre de service		
2. Faciliter l'entrée en formation des personnes en situation d'illettrisme	1.2 Sensibiliser, informer et outiller les employeurs à la problématique de l'illettrisme	1.2.1 Nombre de personnes orientées vers les plateformes d'accueil et d'orientation par leurs employeurs	1.2.1 Plateformes / CRIA	CRIA / Région NA / CAP MÉTIERS NOUVELLE-AQUITAINE
		1.2.2 Mise en place de ressources en ligne à destination des employeurs	1.2.2 CRIA	
2. Faciliter l'entrée en formation des personnes en situation d'illettrisme	2.1 Lever les freins administratifs à l'entrée des formations « compétences de base »	2.1.1 Nombre de personnes degrés 1 et 2 entrées en formation compétences de base	2.1.1 Région NA (prévoir outils de recueil)	CRIA / Région NA / CAP MÉTIERS NOUVELLE-AQUITAINE
		2.1.2 Nombre de comités techniques locaux illettrisme mis en place et nombre de réunions organisées par ces derniers	2.1.2 Comité technique régional	
	2.2 Augmenter la lisibilité de l'offre de formation disponible pour les personnes en situation d'illettrisme	2.2.1 Création d'outils contribuant à la lisibilité de l'offre de service 2.2.2 Nombre de structures répertoriées et départements couverts par cet outil 2.2.3 Nombre de comités techniques locaux illettrisme mis en place et	2.2.1 (cf. 1.1.3 : même indicateur) CRIA 2.2.2 CRIA 2.2.3 (cf. 2.1.2 même	

<sup>12</sup>Le comité de pilotage de la feuille de route pourra demander aux acteurs invités à la réunion annuelle du comité technique régionale de transmettre les données dont ils disposent.

Axes	Objectifs	Indicateurs de réalisation proposés (quantitatif ou qualitatif)	Source pour la remontée des données	Responsable du suivi des indicateurs de l'axe
		nombre de réunions organisées par ces derniers	indicateur) Comité technique régional	
	2.3 Donner du sens à la formation	2.3.1 Satisfaction des apprenants	2.3.1 Plateformes / CRIA (prévoir outil de recueil) / CAP MÉTIERS NOUVELLE-AQUITAINE	
3. Prévenir les ruptures de parcours et accompagner les personnes fragiles sur les compétences de base	3.1 Vérifier le degré d'acquisition des compétences des personnes repérées comme fragiles sur les compétences de base	3.1.1 Nombre de dispositifs type plateformes d'accueil et d'orientation déployés sur le territoire régional 3.1.2 Nombre de personnes accueillies par les plateformes 3.1.3 Nombre de personnes en situation d'illettrisme reçues par les plateformes 3.1.4 Effets de la formation sur les apprenants	3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 Plateformes / CRIA (prévoir outil de suivi pour le 3.1.4)	Région NA / CRIA
	3.2 Mieux accompagner l'apprenant en levant les freins périphériques à l'entrée et aux différentes étapes du parcours de formation	3.2.1 Nombre de personnes degrés 1 et 2 entrées en formation compétences de base 3.2.2 Nombre de personnes ayant interrompu en cours de route leur formation 3.2.3 Nombre de réseaux d'ambassadeurs existant	3.2.1 (cf 2.1.1 : même indicateur) Région NA 3.2.2 Région NA 3.2.3 Comité technique régional	
	3.3 Prévenir les ruptures de parcours liées au numérique ou « illettrisme »	3.3.1 Nombre de formateurs formés au numérique pour les gens en situation d'illettrisme 3.3.2 Nombre de tiers lieux validés	3.3.1 Comité technique régional 3.3.2 Comité technique régional	
4. S'appuyer sur le numérique, les actions culturelles, sportives, sociales et citoyennes	4.1 Prévenir et lutter contre l'illettrisme en développant le goût de la lecture et de l'écriture	4.1.1 Nombre d'actions d'ouverture à la lecture mises en place et nombre de participants 4.1.2 Nombre de bibliothèques du « 3ème type » créées	4.1.1 et 4.1.2 Comité technique régional	CRIA
	4.2 Soutenir une offre de formation innovante prenant appui sur des outils de remédiation variés comme le numérique, la culture ou le sport	4.2.2 Satisfaction des apprenants	4.2.2 (cf. 2.3.1 : même indicateur) Plateformes / CRIA (prévoir outil de recueil)	
5. Mieux prévenir et prendre en compte les situations d'illettrisme dans les territoires ruraux et les territoires couverts par la	5.1 Mieux repérer, évaluer le niveau d'illettrisme et orienter les personnes sur ces territoires cibles	5.1.1 Nombre de dispositifs type plateformes d'accueil et d'orientation déployés sur le territoire régional 5.1.2 Nombre de personnes accueillies par les plateformes 5.1.3 Nombre de personnes en situation d'illettrisme reçues par les plateformes 5.1.4 Création d'outils contribuant à la	5.1.1, 5.1.2 et 5.1.3 (cf. 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3 : mêmes indicateurs) Plateformes / CRIA / CAP MÉTIERS NOUVELLE-	Région NA / CRIA

Axes	Objectifs	Indicateurs de réalisation proposés (quantitatif ou qualitatif)	Source pour la remontée des données	Responsable du suivi des indicateurs de l'axe
politique de la ville		lisibilité de l'offre de service	AQUITAINE 5.1.4 (cf. 1.1.3 : même indicateur) CRIA	
	5.2 Dans les territoires ruraux, encourager la diversité des réponses et inciter les organismes de formation à déployer leurs activités au plus près des besoins	5.2.1 Nombre de bénévoles de ces territoires formés 5.2.2 Modalités de financement des structures de proximité mises en place (marché public / subventions / AAP ; heure stagiaire / heure groupe...)	5.2.1 CRIA / CAP MÉTIERS NOUVELLE-AQUITAINE (prévoir outil de recueil) 5.2.2 Région NA	
	5.3 Dans les territoires politique de la ville, mieux prévenir et lutter contre l'illettrisme en renforçant la complémentarité des actions et des intervenants	5.3.1 Nombre d'intervenants de ces territoires sensibilisés 5.3.2 Création d'outils contribuant à la lisibilité de l'offre de service	5.3.1 CRIA(prévoir outil de recueil) 5.3.2 (cf. 1.1.3 : même indicateur) CRIA	
6. Mieux prendre en compte les besoins des jeunes ayant besoin de renforcer leurs compétences de base	6.1 Prévenir l'illettrisme en détectant les élèves fragiles et en renforçant leur accompagnement avant la sortie du système scolaire	6.1.1 Baisse du taux d'illettrisme aux JDC 6.1.2 Baisse du taux de décrocheurs (notamment en CFA)	6.1.1 Etablissement du service national / Rectorats 6.1.2 Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (Rectorats)	Rectorat de Région Académique / Région NA
	6.2 Repérer et évaluer le niveau d'illettrisme des jeunes fragiles sortis du système scolaire	6.2.2 Nombre de jeunes en situation d'illettrisme repérés et évalués	6.2.2 Comité technique régional	
	6.3 Concevoir des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux jeunes	6.3.1 Nombre de jeunes sans qualification entrés dans un parcours de formation	6.3.1 Région NA	
<b>Autres éléments pour le suivi</b>				
7. Gouvernance	Mobilisation du partenariat au niveau régional	7.1.1 Nombre de comités techniques organisés 7.1.2 Nombre de participants à chaque comité technique	7.1.1 et 7.1.2 comité de pilotage	Signataires de la feuille de route
	Mobilisation du partenariat au niveau local	7.2.1 Nombre de comités techniques locaux illettrisme mis en place et nombre de réunions organisées par ces derniers	7.2.1 (Cf. 2.2.3 : même indicateur) Comité technique régional	Signataires de la feuille de route



## **Convention de coopération renforcée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Pôle emploi 2020 - 2022**

### **ENTRE :**

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil Régional, Hôtel de Région – 14 Rue François de Sourdis – 33077 Bordeaux Cedex.

Ci-après désignée « la Région ».

### **Et**

Pôle emploi, établissement public administratif, placé sous l'autorité de la Ministre chargée du travail, de l'emploi et de l'insertion, dont le siège est à Paris, 1 Avenue du Docteur Gley, Immeuble le Cinétic, Paris 75020, représenté par Frédéric Toubeau en sa qualité de Directeur régional Nouvelle-Aquitaine, dûment habilité à cet effet par l'article R. 5312-26 du Code du travail et domicilié en cette qualité au 87 Rue Nuyens, 33056 Bordeaux Cedex.

Ci-après désigné « Pôle emploi ».

Ci-après dénommés ensemble « les parties ».

### **PREAMBULE**

La lutte contre le chômage et pour l'emploi est une priorité nationale, c'est également celle de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La loi NOTRe et la loi du 5 mars 2014 relative à l'emploi, à la formation professionnelle et à la démocratie sociale, renforcent les compétences des Régions. Elles permettent une plus grande articulation encore entre les politiques de l'emploi, de la formation, et les stratégies de développement économique des territoires.

Parallèlement Pôle emploi a engagé une transformation importante autour de quatre axes principaux : une profonde déconcentration de ses moyens et de son action au plus près du territoire, l'accompagnement des recrutements des entreprises et en particulier des TPE-PME, le développement d'une offre de services numériques ambitieuse, le renforcement de sa capacité à apporter un accompagnement intensif auprès des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin.

En 2020, l'économie régionale est percutée par les conséquences de la crise sanitaire dite du COVID 19 qui va lourdement et durablement produire ses effets sur l'emploi et le travail. Nous faisons face aujourd'hui à plusieurs tendances qui appellent des réponses fortes, concertées :

- un risque inédit de chômage de masse, de précarité et de pauvreté, qui pourrait renforcer l'exclusion des plus fragiles et notamment des jeunes.
- une diminution importante des intentions de recrutement des entreprises et dans le même temps des difficultés de recrutement qui vont persister/s'accroître dans certains secteurs, notamment ceux portés par le plan de relance.
- une capacité de rebond très différenciée selon les territoires, liée au poids des secteurs les plus exposés sur chaque bassin d'emploi.
- une évolution des besoins en compétences professionnelles des recruteurs selon les filières et les métiers.
- des besoins en compétences transversales, compétences de base et comportementales qui se renforcent, avec un impact certain du télétravail.

La formation jouera donc un rôle central dans l'adaptation et l'évolution des compétences afin d'accompagner le rebond de nos territoires. Elle constitue également un rempart efficace contre le chômage et le déclassement. L'appareil de formation a été lourdement secoué par la crise. Les incidences en matière d'organisation pédagogique et du point de vue économique devront donc être accompagnées. C'est notamment à ce titre que la Région s'est saisie de l'opportunité de piloter un Plan d'investissement dans les compétences (PIC) à destination des publics jugés prioritaires, en accord avec l'État. Signé jusqu'en 2022, le Pacte régional a ainsi été conclu pour proposer des parcours supplémentaires pour les personnes peu ou pas qualifiées ou pour des formations de remise à niveau, de maîtrise des savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projets. Enfin le plan « 1jeune#1solution » engagé par l'Etat et mis en œuvre par la Région, complète ces mesures en permettant l'accès à des nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir.

Les plans de relance sectoriels portés par l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine viennent soutenir la compétitivité de l'économie, faciliter l'émergence de nouvelles filières. La relance se doit d'être également sociale. La sauvegarde de l'emploi, la formation professionnelle à destination des jeunes notamment, l'accompagnement des plus vulnérables, constituent dans notre région des axes d'intervention majeurs.

Sous l'impulsion de l'Etat et de la Région, la conférence sociale qui s'est tenue en septembre 2020 a permis d'aboutir à une charte partenariale mobilisant vers le même objectif l'ensemble des acteurs (Pôle emploi, partenaires sociaux, fédérations professionnelles, chambres consulaires) : « *la sauvegarde des entreprises, des emplois et des compétences dans des conditions garantissant la santé des salariés, dans une perspective de développement durable* ». Ces actions seront partagées avec le CREFOP.

Cette charte partenariale, adossée aux priorités définies pour le développement économique, l'emploi et la formation du territoire au travers notamment du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SDREII), du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) et, plus récemment, du Plan de transitions et de reconquête technologique « Nouvelle-Aquitaine Rebond », représentera la feuille de route stratégique et opérationnelle des deux partenaires.

Ce nouveau contexte global, associé à une volonté affirmée d'agir en complémentarité, permettent d'envisager une coopération renforcée entre Pôle emploi et la Région. Cela

traduit l'ambition de franchir une nouvelle étape décisive dans l'efficacité du service rendu aux demandeurs d'emploi et aux entreprises de notre territoire.

## LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

La Région et Pôle emploi, acteurs incontournables de l'emploi, du développement économique et de la formation professionnelle, conjuguent leurs efforts et renforcent leur action en faveur de l'emploi, au bénéfice des entreprises et des demandeurs d'emploi.

En 2017, une convention de partenariat renforcé «innovons ensemble pour l'emploi et la qualification en Nouvelle Aquitaine » a été signée pour traduire cette volonté commune. Achevée en 2019, elle a fait l'objet d'un bilan ; des travaux collectifs entre les services de la Région et de la Direction régionale de Pôle emploi et un séminaire réunissant les membres du COPIL, du COTECH et les Directeurs Territoriaux Pôle emploi et les cadres concernés de la Région) ont permis de poser les bases de la nouvelle convention.

Cette phase de co-construction s'est appuyée sur les bonnes pratiques déjà développées, les enseignements de la relation usager au travers du Lab par exemple, les nouvelles orientations régionales et nationales, en lien notamment avec le Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Trois principes sous-tendent les actions déclinées dans cette convention :

- la prise en compte des attentes des usagers – demandeurs d'emploi et employeurs – et la qualité des réponses qui leur sont apportées,
- l'enjeu de la simplification des démarches et des conditions d'accès aux services est central dans la démarche,
- l'accompagnement des transitions professionnelles doit participer à sécuriser les parcours d'emploi et de formation en favorisant le développement des compétences attendues par les entreprises du territoire

Forte de ces trois principes, la présente convention fonde le partenariat renforcé entre Pôle emploi et la Région résolument orienté actions et résultats. Celui-ci s'articule autour de cinq axes stratégiques partagés :

1. FACILITER L'ACCES A LA FORMATION
2. FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS RECRUTEMENTS
3. TERRITORIALISER L'ACTION
4. RENFORCER LE CADRE DE COOPÉRATION REGIONALE
5. INNOVER

## AXE 1 - FACILITER L'ACCES A LA FORMATION

La Région et Pôle emploi considèrent comme une priorité de développer et **faciliter l'information et l'accès à la formation des publics qui en sont les plus éloignés et notamment les publics visés par le Pacte régional d'investissement dans les compétences.**

Face aux évolutions rapides du marché du travail et les aux effets de la crise sanitaire, il importe d'intégrer aux réflexions partagées la diversité des caractéristiques et des besoins des publics, ainsi que la discontinuité des parcours professionnels.

La Région et Pôle emploi partagent l'objectif de **pleinement mobiliser les actions de formation collectives** mises à disposition par la Région dans l'ensemble de la Nouvelle-

Aquitaine. A cet effet, ils coordonnent leurs actions et les déclinent sur l'ensemble du territoire selon les 3 actions suivantes :

### **ACTION 1 : Améliorer la lisibilité de l'offre de formation et accompagner l'accès à l'information**

Objectifs : *simplifier et fluidifier les modalités d'accès à la formation.*

Dans un contexte caractérisé par la désintermédiation de l'accès à la formation et à l'emploi, et par des évolutions continues des modalités de formation, il s'agit de donner à voir et de mobiliser l'ensemble des possibilités, en matière d'offre comme de ressources, pour se former. Dans ce paysage complexe, les partenaires affirment la priorité d'une attention soutenue à l'accompagnement des personnes les moins autonomes. A cet effet, l'action de l'intermédiaires/prescripteurs demeure cruciale.

La Région et Pôle emploi promeuvent des parcours de formation « sans couture », alternant des périodes de formation, d'emploi et de césure.

A cet effet, ils insistent sur les points suivants :

#### ○ **Lisibilité de l'offre de formation**

La Région s'engage à créer les conditions d'une information précise et actualisée sur l'offre collective de formation qu'elle déploie. Elle mobilise Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et les organismes de formation pour assurer la communication la plus large et la plus qualitative possible sur les actions déployées. Avec ses partenaires, dont Pôle emploi, la Région veille à toucher l'ensemble des publics, notamment les plus fragiles, inscrits à Pôle emploi ou non-inscrits.

Sous l'égide du COTECH, la Région et Pôle emploi conviennent d'organiser une instance technique de veille et de suivi sur la lisibilité de l'offre de formation afin d'outiller et d'éclairer les actions des différentes parties prenantes (Région, Pôle emploi, Cap Métiers, organismes de formation, autres prescripteurs...). Cette instance propose le cas échéant au COTECH les actions nécessaires et les évolutions attendues pour améliorer la pleine mobilisation de l'offre de formation disponible.

#### ○ **Accessibilité au plus grand nombre de l'information sur l'offre de formation**

##### - **en multipliant et diversifiant les supports de communication**

La Région et Pôle emploi portent leur attention sur des solutions **de communication innovantes, dans une logique de marketing de l'offre affirmée**. En lien avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, ils mobilisent la diversité des outils (tutoriels, webinaires, programme de professionnalisation...), en insistant sur le digital, pour toucher tous les publics et les prescripteurs de formation (Pôle emploi, Missions Locales, Cap emploi, Conseil départemental, PLIE...etc.).

##### - **en assurant la qualité de la prescription**

Lisibilité et accessibilité posent les bases d'une prescription de qualité permettant de sécuriser les parcours de formation. En concertation étroite avec la Région et dans le cadre de sa mission d'opérateur CEP, Pôle emploi poursuit son engagement à travailler sur la **qualité de la prescription**. Celui-ci s'engage à mobiliser et à accompagner ses équipes pour une mobilisation optimale de l'offre de formation disponible et alerte la Région sur les difficultés de prescription observées. La Région s'engage à donner aux prescripteurs une visibilité la plus en

amont possible de l'offre de formation (places prescriptibles, détail du contenu de la formation, lieux de réalisation, ..). Elle veille également à diffuser les objectifs partagés sur la qualité de la prescription vers les autres acteurs qui concourent à mettre en relation des candidats à la formation avec les organismes de formation.

- **En organisant et systématisant les rencontres entre acteurs**

Chaque année, afin d'impliquer activement les organismes de formation dans la démarche, la Région organise des échanges (au moins une rencontre physique annuelle) avec les organismes de formation et les structures qui accompagnent et prescrivent, au niveau régional et au niveau local.

De manière régulière, les équipes territoriales de Pôle emploi et de la Région évaluent ensemble les conditions de mise en œuvre des actions de formation et proposent les mesures correctives face aux difficultés rencontrées tenant à la typologie, le nombre, temporalité des actions. Les diagnostics et alertes partagés au niveau territorial sont ainsi formalisés et soumis par les équipes de la Région à l'attention de la Direction de la Formation et de l'Apprentissage de la Région.

Face aux évolutions des modalités de formation, la Région et Pôle emploi, au travers de leurs actions respectives, favorisent la montée en compétence et la mobilisation de leurs équipes sur les dispositifs émergents (AFEST...). La Formation à distance, qui a permis la continuité pédagogique durant la crise sanitaire du printemps 2020, prend une importance particulière et va faire l'objet d'un plan pluriannuel de développement régional dans le cadre du plan de relance de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**ACTION 2 : Informer sur les formations, les métiers et l'emploi par une collaboration déclinée sur l'ensemble du territoire**

Objectif : *inciter les personnes les moins qualifiées à mobiliser les ressources de formation en les informant de manière adaptée sur les possibilités de se former et les conditions pour y réussir.*

L'enjeu est de diffuser et de partager l'information la plus large possible auprès de l'ensemble de la population sur les formations, les métiers et l'emploi. Il s'agit de porter une information précise et de qualité, prioritairement vers des populations qui ne viennent pas spontanément vers la formation, afin de les éclairer sur l'ensemble des possibles et des ressources mobilisables (CEP, CPF, offre de formation...).

Les équipes de Pôle emploi et de la Région dans les territoires agissent ensemble en proximité. En prenant appui sur les travaux des Comités Territoriaux de Formation, elles tiennent compte de leur connaissance des territoires et des effets de saisonnalité. En fonction des besoins et des opportunités locales, elles intègrent à la réflexion les autres acteurs de l'emploi, de l'accompagnement social et les entreprises locales, mais aussi les personnes à la recherche d'un emploi (sous la forme de Lab).

A cet effet, les équipes de Pôle emploi et de la Région s'accordent pour, dans les départements :

- s'informer mutuellement des initiatives (salons, forums, mailing...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions et de créer les conditions de leur réussite,
- organiser ensemble, chaque année, des événements locaux à destination du public : #tousmobilisés, forums, job dating, semaines thématiques...etc,
- définir conjointement la périodicité et la forme des autres actions qu'elles mettent en place et les thématiques abordées afin que l'offre de service ainsi programmée soit

anticipée coordonnée et non concurrentielle, en s'appuyant sur les espaces régionaux d'information de proximité qui fédèrent les acteurs locaux.

Une rencontre annuelle, au moins, est organisée par les signataires de la convention entre les équipes territoriales de Pôle emploi et de la Région afin :

- d'identifier les expériences réussies,
- de capitaliser les méthodes, les pratiques et les supports,
- de les modéliser,
- de faciliter l'essaimage des bonnes pratiques au sein et entre les territoires,
- de favoriser l'émergence d'un réseau d'acteurs.

### **ACTION 3 : Sécuriser les parcours**

Objectifs : *lever les freins à l'accès à la formation et garantir la rémunération des stagiaires.*

Une forte collaboration entre les parties est installée, avec pour objectif de favoriser la complémentarité des dispositifs d'accompagnement et de sécurisation de manière à couvrir la diversité des besoins. Cette collaboration implique de :

- **s'assurer que le demandeur d'emploi est pleinement informé** de sa rémunération en tant que stagiaire et des aides qui lui sont accessibles dès l'entrée en formation (transports, garde d'enfant, logement...). En ce qui concerne cette responsabilité :
  - elle est organisée et pilotée par la Région auprès des organismes de formation qui portent cette mission d'information, dès lors que la Région est le financeur de l'action.
  - Pôle emploi est responsable sur ses propres dispositifs.

La Région et Pôle emploi s'engagent à s'informer mutuellement de toute évolution des dispositifs de sécurisation et des aides qu'ils déploient dans ces domaines.

- **fiabiliser et fluidifier les échanges de données entre Pôle emploi et la Région** sur le champ de la rémunération et ainsi donner à Pôle emploi, responsable de la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, la lisibilité dont il a besoin sur le parcours des stagiaires qui le concernent, notamment sur les actions à entrées et sorties permanentes. Les partenaires conviennent de partager une cartographie des contacts dans leurs services respectifs permettant un règlement rapide de difficultés relatives à un dossier de rémunération.
- **identifier les situations de « décrochage »** des formations professionnelles et travailler à la mise en place de solutions de sécurisation. Sur la base des signalements des organismes de formation, la Région et Pôle emploi organisent l'articulation de leurs dispositifs de réception et de traitement des alertes pour une prise en charge rapide et coordonnée des situations.

## **AXE 2 - FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS RECRUTEMENTS**

Dans un contexte de reprise progressive et différenciée des recrutements à venir, l'écoute des besoins des filières et la construction de réponses adaptées sont impératives. La Région Nouvelle-Aquitaine et Pôle emploi partagent 4 actions structurantes :

### **ACTION 4 : Répondre aux besoins, accélérer et sécuriser les recrutements**

Objectif : *accélérer les recrutements*

La Région et Pôle emploi réaffirment leur engagement commun pour mieux répondre aux besoins en recrutement des entreprises dans les territoires. Il s'agit d'éviter les situations où les entreprises renoncent à recruter faute de candidat avec les compétences adaptées ou parce qu'elles ne sont pas en capacité de conduire seules toutes les étapes du recrutement. Il s'agit également de favoriser les reconversions de demandeurs d'emploi issus de secteurs en difficulté vers les secteurs toujours en tension ou ceux qui vont redémarrer, en accompagnant les entreprises dans l'adaptation au poste de travail.

Pour réduire les difficultés de recrutement et le nombre d'offres d'emploi non pourvues il est impératif de développer une relation privilégiée avec les employeurs. Par ailleurs, la coordination des acteurs locaux et la mise en synergie des actions concourant au développement et au maintien de l'emploi sur les territoires sont des priorités sur lesquelles la Région agira aux côtés de Pôle emploi.

En lien avec le Plan de transitions et de reconquête technologique Nouvelle-Aquitaine Rebond, la Région poursuivra son travail de coordination et développera son soutien aux initiatives territoriales pour l'emploi et l'accompagnement de démarches expérimentales, visant notamment à consolider le développement des TPE/PME.

Dans cet objectif, le prêt de main d'œuvre à but non lucratif et les groupements d'employeurs peuvent constituer une voie alternative pour soutenir l'emploi, notamment dans les territoires vulnérables, et accompagner les TPE/PME dans leur développement. Les partenaires conviennent de développer et conforter les outils pour faciliter le recours à ces dispositifs.

Pôle emploi intensifie sa mobilisation à destination des entreprises en mettant à disposition de ces dernières des équipes de conseillers dédiés afin de contractualiser avec chaque employeur un plan d'action visant à accélérer son recrutement. Chaque agence réalisera un diagnostic local identifiant les difficultés de recrutement.

Les besoins en recrutement massifs et/ou spécifiques identifiés par Pôle emploi et/ou par la Région seront partagés au niveau régional et local afin de mettre en place une offre de service concertée et personnalisée. Il en sera de même des secteurs pour lesquels des difficultés de recrutement structurelles ou conjoncturelles sont identifiées. Au-delà du droit commun, des solutions sur mesure pourront ainsi être proposées.

Cette concertation pourra prendre place notamment :

- au sein des comités territoriaux formation de la Région
- des cellules ou groupes de travail mis en place avec les partenaires locaux
- dans le cadre des expérimentations locales qui seront encouragées et projets portés par les partenaires dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives territoriales pour l'emploi »
- au sein des comités régionaux de filières. La Région anime la concertation partenariale, en lien étroit avec Pôle emploi, autour de l'analyse sectorielle des besoins en

compétences et qualification, de l'adaptation des formations et de leur mise en cohérence toutes voies confondues.

### **ACTION 5 : Accompagner les filières dans leur stratégie emploi-formation**

Objectif : *Contribuer à la co-construction des enjeux d'orientation, formation et emploi des filières.*

Au sein de la dynamique des contrats régionaux de filières (Etat, Région, Pôle emploi, partenaires sociaux, branches professionnelles ...), les partenaires coordonneront leurs actions régionales et territoriales et les mettront en synergie pour répondre aux enjeux d'attractivité et de développement de l'emploi. Ces actions pourront s'organiser au sein de groupes de travail thématiques et territoriaux (attractivité des métiers, adaptation de l'offre de formation, fidélisation des salariés sécurisation de l'emploi, etc.), feuilles de route locales ou événements partenariaux. Pôle emploi et la Région coopèrent également dans la mise en œuvre des projets déclinés dans les plans d'action des Territoires d'industrie ou dans le cadre de plans d'action thématiques partenariaux.

### **ACTION 6 - Faciliter l'insertion en emploi des sortants de formation**

Objectif : *Accélérer le retour à l'emploi des individus nouvellement qualifiés*

Le constat perdure d'un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande de main d'œuvre par territoire, par secteur, par métier ou par type de qualifications. De nombreuses entreprises du territoire font part de leurs difficultés à recruter alors que le vivier de personnes formées sur les différents secteurs d'activités reste important.

Le défi est de créer les meilleures conditions de rencontre entre les sortants de formation et les entreprises qui recrutent, en associant dans la dynamique les organismes de formation et les stagiaires en tant qu'acteurs.

Les publics sortants de formation seront accompagnés pour faciliter leur retour à l'emploi rapide. Pôle emploi et la Région s'engagent sur le renforcement de leur accompagnement vers l'emploi dès la période de formation, notamment :

- par la mise en visibilité des offres de stages en entreprise par la Région
- par la promotion (conseillers Pôle emploi) des personnes formées auprès des entreprises du territoire.
- par une mise à jour systématique du profil de compétence en ligne du demandeur d'emploi via les outils de Pôle emploi

Par ailleurs, Pôle emploi et la Région s'engagent à mettre en synergie leurs outils digitaux « La bonne compétence pro » et « Talents d'ici ». Des actions de communication concertées en direction des entreprises, des prescripteurs ou apprenants, permettront de valoriser pour les bénéficiaires, les services utiles.

### **ACTION 7 : Mettre en cohérence des dispositifs de soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi**

Objectif : *lever des freins de mobilité pour accroître l'accès à la formation et à l'emploi en fin de formation*

La mobilité géographique est souvent un frein à la reprise d'une formation, et à l'accès à l'emploi. Pour y répondre, Pôle emploi a mis en place des aides individuelles à la mobilité. Pour sa part, la Région met en œuvre dès 2020 un Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi, destiné aux sortants de formation depuis moins de six mois accédant à un nouvel emploi

éloigné de leur domicile pour faire face à des dépenses nouvelles liées au logement et au transport.

Avec l'affirmation de la Région comme collectivité chef de file en matière de transport et d'aménagement du territoire, les conditions d'intervention de Pôle emploi pourraient également faire l'objet d'une coordination avec la Région. Il s'agira d'articuler, compte tenu du contexte local et des initiatives existantes (politique de tarification des transports, développement de plateformes de mobilité,...), les critères d'éligibilité aux aides financières et la contribution de Pôle emploi aux initiatives régionales.

La Région et Pôle emploi procéderont annuellement à des analyses croisées de l'usage de leurs dispositifs respectifs afin d'assurer les complémentarités et une la meilleure efficacité.

L'objectif est bien de faciliter l'accès aux aides à la mobilité tout au long du parcours de recherche d'emploi, et notamment dans le cadre d'un projet de formation.

### **ACTION 8 : Accompagner les mobilités internationales, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières**

Objectif : *favoriser l'emploi transfrontalier*

Le marché du travail dépasse de plus en plus les frontières nationales. Pour prendre en compte un tel élargissement géographique des projets professionnels et développer le placement, Pôle emploi a rénové son offre de services en matière de mobilité européenne et internationale, en renforçant l'accompagnement personnalisé, l'expertise de ses conseillers, et l'utilisation des services digitaux par les usagers (emploi store, sérieux game dédié à la mobilité internationale).

La Région et Pôle emploi souhaitent concerter leurs moyens d'actions afin d'accompagner la mobilité à l'internationale, aussi bien vers l'Espagne que d'autres pays. Ils renforceront notamment leur collaboration sur le dispositif « BAGAGES » à destination des jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans.

### **ACTION 9 : Promouvoir la création et la reprise d'entreprise**

Objectif : *Renforcer l'économie territoriale par la création d'entreprise.*

Le nouveau projet stratégique 2019-2022 de Pôle Emploi réaffirme son orientation vers le soutien à l'émergence du projet de création ou de reprise d'activité (au travers notamment de son offre de service et des prestations activ'créa).

La Région, avec ses compétences en matière d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise, résultant de la loi NOTRe, a initié en 2018 un programme dont les objectifs sont de promouvoir et sécuriser l'accès à l'entrepreneuriat. Ce programme « Entreprendre, la Région à vos côtés » vise à proposer un parcours d'accompagnement en direction de toutes les personnes ayant un projet de création ou de reprise permettant d'augmenter les chances de réussite du projet et la pérennité de l'établissement créé ou repris. La nature de l'accompagnement peut varier en fonction des besoins du public, le parcours doit être individuel et personnalisé.

Les offres de service respectives de la Région et de Pôle emploi sont complémentaires. La Région et Pôle emploi travaillent à la mise en place d'un accompagnement global et articulé pour le demandeur d'emploi, à l'aide d'expertises et réseaux spécialisés, afin de sécuriser le parcours du projet à l'après-crédation ou reprise.

Les partenaires s'engagent à se communiquer les coordonnées des structures d'accompagnement retenues pour la mise en place de leur dispositif respectif ainsi que les

objectifs d'activité prévisionnels définis. Ils s'informeront mutuellement de l'évolution de leurs dispositifs afin de garantir une cohérence globale de l'action publique menée dans les territoires.

Un bilan concerté sera fait courant 2021 du dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés » et des prestations « Activ'créa » et des « ateliers internes » menés par Pole Emploi dans l'objectif d'améliorer encore la sécurisation des parcours des bénéficiaires et d'en suivre les résultats d'insertion durable. Cette offre de service fera l'objet d'une communication large à l'occasion des événements organisés avec les partenaires, et notamment les semaines de la création et reprise d'entreprise.

Un travail d'analyse sera engagé sur les actions d'accompagnement des créateurs d'entreprises des deux partenaires pour aboutir à un schéma global facilitant le travail des acteurs de terrain. Ce schéma global d'intervention déclinera une stratégie co-construite, clarifiant les modalités d'accompagnement et de formation, la mobilisation des outils, clarifiant les modalités de financement, les rôles de chacun et assurant la gratuité des actions inscrites tout au long du parcours. Ce travail exploratoire constituera une première étape dans le projet d'élaboration d'une charte qualité de l'accompagnement en Nouvelle-Aquitaine, objectif inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

### **AXE 3 - TERRITORIALISER L'ACTION CONJOINTE DES PARTENAIRES**

Plus vaste région de France, la Nouvelle-Aquitaine révèle des tendances structurelles et conjoncturelles très différentes selon ses bassins. La territorialisation de l'action permettra de relever le défi du développement des compétences par la mobilisation de nos moyens mieux adaptée aux besoins, mobilisation qui tiendra compte des difficultés et opportunités offertes par la période post-COVID.

La territorialisation de l'action s'inscrira en lien étroit avec l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs de l'emploi, de l'insertion et du développement économique aux niveaux territoriaux (ex : département) et locaux (ex : intercommunalité, ..). De même, une attention élevée sera accordée aux prochaines évolutions du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

#### **ACTION 10 : Animer ensemble dans les territoires**

*Objectif: renforcer la gouvernance territoriale par la mise en place des comités territoriaux de la formation (CTF) animés par la Région en lien étroit avec Pôle emploi*

Dans un cadre construit au niveau régional, les acteurs des équipes territoriales (Directions Territoriales Pôle emploi et agents territorialisés du pôle Formation Emploi) poursuivront le déploiement des comités territoriaux de la formation selon le maillage déjà éprouvé (bassins d'emploi). Seront mobilisés les acteurs du service public et les autres acteurs locaux en tant que de besoin : EPCI, acteurs associés au PTI, acteurs économiques...

Les CTF visent le partage de données statistiques et la construction d'un diagnostic des besoins en compétences au niveau local en s'appuyant sur des ressources régionales mais aussi sur des ressources territoriales.

Il s'agit ainsi d'organiser dans tous les territoires de la région l'identification, l'analyse partagée et la remontée des besoins en compétences, ainsi que des projets locaux de développement de l'emploi (action 11). Il s'agit d'alimenter la stratégie régionale de formation professionnelle afin de proposer, de façon renouvelée, des parcours qualifiants

vers les emplois locaux. Cela permettra de territorialiser la politique Formation de la Région Nouvelle-Aquitaine en apportant des réponses de proximité en adéquation avec les besoins locaux des publics et des entreprises implantées dans les territoires. L'anticipation des besoins suppose de définir les modalités d'action avec les acteurs pertinents.

### **ACTION 11 : Décliner localement les ambitions régionales**

Objectifs : *Mettre en œuvre la stratégie régionale au niveau local*

Afin de décliner la convention régionale localement, et répondre au mieux aux enjeux des territoires, les parties s'engagent à formaliser d'ici le 15 février 2021 un plan d'action départemental co-construit et formalisé.

Ces projets locaux co-construits s'appuieront sur une structuration des échanges et des temps de coopération et prévoiront des actions concrètes faisant écho à la convention régionale et justifiées par le contexte local.

Ces plans d'actions viseront à favoriser l'accès à l'emploi durable dans les territoires, à renforcer la coopération sur la construction de l'offre de formation (complémentarité et éléments de diagnostics), sur l'accès à l'information, sur le renforcement de la qualité des formations et la mobilisation des publics ainsi que le rapprochement à l'entreprise pour les stages et l'insertion (cf. action 6 axe 2).

Ces plans incluront et valoriseront les initiatives territoriales, complémentaires aux actions régionales, répondant à un besoin spécifique local : prospective, mobilisation des publics en amont et en fin de formation, implication des entreprises, lever de freins des publics à l'entrée en formation.

### **ACTION 12 : Décliner à la maille locale l'observation de la relation formation-emploi**

Objectif : *Donner les moyens aux territoires de poser le bon diagnostic*

Pour construire ou adapter les actions de formation professionnelle, alimenter et objectiver les travaux de remontées de besoins et favoriser la qualité des échanges en CTF, il appartient au niveau régional de renforcer le partage des éléments de connaissance des territoires afin d'adjoindre une démarche prospective « micro » partant des problématiques des bassins d'emploi et permettant d'appréhender les enjeux spécifiques de transformation et de transfert des compétences.

Les outils à mobiliser pour mener à bien ces travaux : données territoriales ou régionales, diagnostics produits dans les contrats de territoire, des diagnostics et études issus de GPECT, la connaissance de l'offre de formation existante, les bilans qualitatifs des actions de formation et résultats des Comités de pilotage et comités de suivi, les données quantitatives issues des Systèmes d'Information.

Les niveaux régionaux produiront et diffuseront les études existantes et déploieront des données locales complémentaires issues du baromètre PACTE.

## **AXE 4 – RENFORCER LE CADRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE**

Pôle emploi et la Région s'attacheront dans une approche globale, à développer la complémentarité de leurs outils et dispositifs liés au développement des compétences pour en améliorer la performance et la lisibilité.

### **ACTION 13 : Coordonner le déploiement du programme de formation**

Objectifs : *Renforcer la coopération sur la mise en œuvre au fil de l'eau des programmes de formation au plus près des besoins des territoires et des branches*

En 2020, il est proposé d'engager les actions suivantes, pour une application en 2021 :

- Sur le PRF et les actions du PACTE :
  - associer, au niveau régional, selon un process à formaliser, les équipes de Pôle emploi en charge du suivi de la formation dans les territoires, aux décisions d'évolution de l'offre de formation
  - organiser au sein des CTF le suivi de la programmation et de la mise en œuvre des formations collectives,
  - participer aux comités des usagers liés à la mise en œuvre des Habilitations de Service Public (HSP), organisés par les mandataires dans chaque département, aux côtés des autres prescripteurs et de représentants des usagers.
- Sur les POEC, associer systématiquement les services de la Région à la programmation des actions proposées par les Opérateurs de compétences (OPCO) : type d'action, volumes et calendrier au regard de la complémentarité avec l'offre collective régionale.

Le COTECH Pôle emploi / Région est garant de la bonne prise en compte de ces objectifs : il s'assure de la mise en œuvre régulière à l'échelle territoriale et régionale des process prévus. Dans cet esprit il est garant de la bonne déclinaison dans les réseaux et jusqu'au niveau territorial de l'ensemble des outils et instruments de suivi du PACTE (baromètre, études, enquêtes de satisfaction...). Il veille à la bonne circulation des données concernant les résultats des programmes et des actions de formation.

### **ACTION 14: Garantir la complémentarité des aides individuelles à la formation**

Objectif : *Mieux couvrir les besoins des chercheurs d'emploi*

Une attention particulière sera portée à l'évolution des aides individuelles à la formation dans le cadre de la loi de septembre 2018 « Liberté de choisir son avenir professionnel » qui a modifié profondément le paysage de la formation en France, en, notamment, monétisant le Compte Personnel de Formation (CPF).

Ainsi, qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi, chacun peut faire valoir ses droits en achetant directement la formation qui lui convient. A cet effet la Caisse des dépôts et consignations a développé une application [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) qui prévoit un système d'abondement par les différents financeurs afin de compléter les droits acquis par le titulaire. Cette ouverture a un impact majeur sur les politiques publiques de soutien aux projets individuels de formation et l'organisation mise en place entre la Région et Pôle Emploi pour instruire et accorder les aides. Au cours de l'année 2021, les deux partenaires prennent l'engagement de lancer une réflexion commune visant à intégrer les nouveaux enjeux.

Les deux partenaires se donnent pour objectif de faire évoluer le process commun d'instruction et de délivrance des aides.

## **ACTION 15 - Mettre en œuvre une démarche qualité concertée**

Objectif : *Accompagner ensemble le déploiement de cette démarche sur le territoire régional en visant l'établissement d'un haut niveau de qualité de l'appareil de formation néo-aquitain.*

La qualité des actions de formation mise en œuvre est une préoccupation commune de Pôle emploi et de la Région. Elle garantit l'amélioration continue du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions et vise à accroître la réussite des apprenants dans leur parcours ainsi que la probabilité et la qualité de leur insertion professionnelle.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique (Qualiopi), s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Il incombe aux financeurs de veiller à :

- l'adéquation financière des prestations achetées,
- aux tarifs pratiqués dans des conditions d'exploitation comparables pour des prestations analogues (R. 6316-5 du CT).
- l'ingénierie pédagogique déployée par le prestataire,
- l'innovation des moyens mobilisés,

Les parties prenantes décident d'engager un travail commun pour :

- s'informer mutuellement sur la politique de suivi qualité,
- se coordonner dans la mise en œuvre,
- expérimenter des audits qualité conjoints et la mise en place d'une démarche d'accompagnement des prestataires visant l'amélioration continue des actions,
- se saisir mutuellement de dysfonctionnements constatés avant « tout signalement utile et étayé relatif à la qualité des actions » auprès du ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion comme le prévoit la loi.
- déployer l'outil ANOTEA.

## **AXE 5 – INNOVER**

La culture de l'innovation est aujourd'hui profondément ancrée au sein de Pôle emploi comme de la Région.

Pôle emploi développe ainsi de nouveaux outils et services qui ont de la valeur pour ses utilisateurs, à l'image des outils développés par ses intrapreneurs.

L'agence régionale Développement et d'Innovation ADI, ainsi que les appels à projets et à manifestations d'intérêt sont parmi les outils régionaux mobilisables.

Les deux partenaires se fixent comme objectif de développer une action commune reposant sur des dispositifs d'écoute des usagers pour améliorer la prise en compte des besoins des publics.

D'autres propositions d'innovations, notamment à l'échelle des territoires, pourront faire l'objet d'un examen en comité de pilotage et de mises à œuvre expérimentales. Elles pourront ainsi permettre de répondre aux nouveaux défis qui se présenteront (décrochage en cours de formation des publics les plus vulnérables, développement de nouvelles modalités de formation, innovation sociale...) en lien avec le Pacte et les conséquences de la crise actuelle.

## **GOUVERNANCE**

Tout au long de la mise en œuvre du présent accord, la Région et Pôle emploi s'engagent à suivre et évaluer la bonne mise en œuvre des actions définies dans ce cadre, à partir des indicateurs définis en commun.

A l'échelle régionale, une instance politique de suivi se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulé et, le cas échéant, réorienter les axes stratégiques. Cette instance est composée des signataires de la convention et des membres du COPIL.

**Un comité de pilotage (COPIL)** est constitué pour assurer le pilotage de l'accord et garantir la mise en œuvre des actions en s'attachant à hiérarchiser les priorités. Le COPIL se réunira une fois par mois. Il est composé :

pour la Région,

- du Délégué régional formation-emploi
- de la Directrice de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- du Directeur de l'emploi et de l'évolution professionnelle

pour Pôle emploi :

- du Directeur Régional de Pôle emploi.
- du Directeur Régional adjoint en charge des Opérations.
- du Directeur de la Stratégie et des Relations Extérieures.

**Un comité technique (COTECH)** composé des services de la Région et de la Direction régionale de Pôle emploi, se réunit régulièrement pour suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues à la présente convention et préparer les COPIL.

En tant que de besoin, des groupes de travail thématiques sont constitués.

Un séminaire annuel (incluant les membres du COPIL, du COTECH, les Directeurs Territoriaux Pôle emploi et les cadres concernés de la Région) permettra de présenter les actions conduites et les résultats obtenus et contribuer à la réflexion sur de nouveaux sujets régionaux.

## **SUIVI DE LA CONVENTION**

Cette convention est orientée action et performance.

Les parties s'engagent, avant fin janvier 2021, à identifier pour chaque action un indicateur de suivi et de performance.

Un rapport d'exécution de la convention sera présenté annuellement au COPIL sur la base de ces indicateurs.

## **DISPOSITION DIVERSES**

### **Protection des données à caractère personnel**

La Région et Pôle emploi accordent une importance particulière à la protection des données à caractère personnel et conviennent mutuellement que cet enjeu doit bénéficier d'une sécurisation optimale. Aussi, les données à caractère personnel qui sont traitées dans le cadre des différents traitements nécessaires à l'exécution de la présente convention sont protégées par des conventions d'échanges de données (une convention d'échange de données par traitement identifié) qui lui sont annexées. Ces conventions d'échanges de données s'inscrivent dans le respect de la réglementation applicable aux traitements de

données à caractère personnel, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Tout manquement d'une des parties au titre du présent article et plus largement au titre des conventions d'échange de données attachées à la présente convention, est, sans préjudice des poursuites le cas échéant engagées à l'encontre de la partie qui a manqué à ses obligations, susceptible d'entraîner la résiliation à ses torts exclusifs de la présente convention, sans mise en demeure préalable, et dans les conditions définies dans l'article « Modification et résiliation de la convention » ci-après.

### **Modification et résiliation de la convention**

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente.

Des déclinaisons opérationnelles et techniques des orientations et principes fixées par la présente convention pourront faire l'objet de fiches annexées à cette convention.

Il pourra y être mis fin à tout moment par l'un ou l'autre signataire à l'issue d'un préavis de trois mois après envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout manquement à la présente convention entraînant un dysfonctionnement et/ou susceptible de nuire à l'image des signataires entraînera la résiliation immédiate de la convention après signification par courrier recommandé avec accusé de réception.

### **Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période 2020-2022. Elle prendra effet à la date de sa signature et arrivera à échéance au 31 décembre 2022.

Le Président du Conseil régional

Le Directeur Régional de Pôle emploi

Alain ROUSSET

Frédéric TOUBEAU